



TABLEAU DE BORD

Les bénéficiaires des
Points Régionaux Conseil
VAE et d'un accompagnement
VAE en 2020
en Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



TABLEAU DE BORD

Réalisé avec le concours de :



Page 4 – [Introduction et contexte.](#)

Page 7 - [Points sur l'essentiel.](#)

Page 9 - [Informations collectives et démarches employeurs.](#)

Page 12 – [L'entretien conseil PRC en 2020.](#)

Page 15 – [Caractéristiques du public reçu.](#)

Page 25 – [Objectifs des démarches VAE.](#)

Page 32 – [L'issue du conseil VAE.](#)

Page 34 – [La situation 3 et 12 mois après un entretien conseil PRC.](#)

Page 36 – [La situation à 3 mois.](#)

Page 40 – [La situation à 12 mois.](#)

Page 45 - [Bilan de consultation des bénéficiaires des PRC VAE en Nouvelle-Aquitaine.](#)

Page 52 - [Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE en recherche d'emploi en Nouvelle-Aquitaine.](#)



Objectif : Dynamiser la VAE en Nouvelle-Aquitaine et mieux cibler les actions en matière de VAE.



Méthode et résultats attendus : Constituer un système d'information statistique dédié à la VAE en Nouvelle Aquitaine

- . Identifier les parcours des individus engagés dans une démarche de VAE, depuis la phase de conseil (PRC) jusqu'aux décisions des jurys de validation.
- . Capitaliser, mutualiser les sources d'informations, connaissances et expériences.
- . Diffuser des données d'études sur la Nouvelle Aquitaine.
- . Outiller les pouvoirs publics et les partenaires dans leurs actions pour le développement de la VAE.

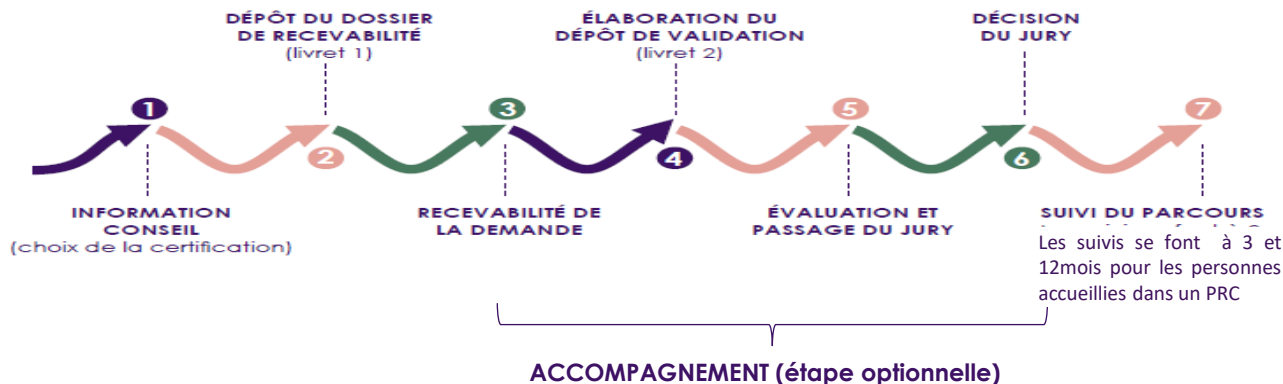


Pilotage : Conseil Régional, Direccte et Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.

-> Création de comités techniques des professionnels de la VAE.



Les étapes VAE étudiées



La Région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée comme objectif de garantir sur l'ensemble du territoire l'accès au dispositif d'information conseil en VAE qu'elle promeut, en particulier pour les publics les plus fragiles.

Depuis janvier 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine finance et organise le réseau des Points Régionaux Conseil (PRC) sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ces Points Régionaux Conseil-PRC assurent une mission d'information et de conseil sur la VAE auprès d'un large public, dont les entreprises.

Ils sont chargés d'accueillir, d'informer et de conseiller toute personne sur la VAE. Il s'agit d'aider les candidats à repérer la ou les certifications adaptées à leur expérience, les conseiller sur la mise en œuvre de la procédure, et coordonner les mesures d'accompagnement et de financement.

La Région a souhaité également confier à chaque PRC l'animation et la promotion de ce dispositif sur son territoire. A noter, **début janvier 2020, la Région a renouvelé le réseau des PRC en validation des acquis de l'expérience pour la Nouvelle-Aquitaine.** Les PRC de la Creuse et de la Haute Vienne sont installés au deuxième semestre 2020.

Par ailleurs, la Région a fait **évoluer son dispositif d'aide à l'accompagnement VAE partir du 16 novembre 2020.** Il n'y a plus d'organismes habilités. Il s'agit **désormais d'une aide individuelle plafonnée à 2 000 €** par certification visée, pour une durée totale d'accompagnement qui ne peut excéder 24 mois (accompagnement méthodologique, préparation jury, et si VAE partielle ou non validation, échanges avec le candidat post jury et accompagnement complémentaire) ». Les frais annexes tels que les frais d'inscription ou de jury ne sont pas éligibles à l'aide régionale. Toutes les certifications inscrites au RNCP et dispensées en Nouvelle-Aquitaine sont éligibles, ainsi que toute autre certification hors région, si le bénéficiaire réside en Nouvelle-Aquitaine. Les PRC restent le point d'entrée du dispositif.

Enfin, soumis en 2020 à l'exigence de confinement dans le cadre de l'épidémie de Covid 19, les **PRC ont fermé leur accueil physique et interrompu les réunions collectives d'information sur la VAE.** Avec une baisse de 29% du nombre de personnes reçues en 2020 par rapport à l'année précédente, la crise sanitaire a eu un impact important sur l'activité des marchés. Même si les PRC ont réussi à trouver des modalités innovantes et ont fait preuve d'adaptabilité pour assurer une continuité de service aux publics, cette baisse, s'est également traduite sur le nombre d'informations collectives et démarches en entreprise. Un des enjeux majeurs pour 2021 sera de continuer à développer les partenariats locaux et assurer l'accès à l'information pour tous, afin de voir à nouveau augmenter le nombre de personnes informées et accompagnées dans un contexte général contraint par la crise sanitaire. Beaucoup d'organismes certificateurs ont assuré également en tout ou en partie la continuité de leurs services.

Le réseau des PRC néo-aquitains en 2020

12

Points Régionaux
Conseil en
Nouvelle-Aquitaine

Près de

100

conseillers

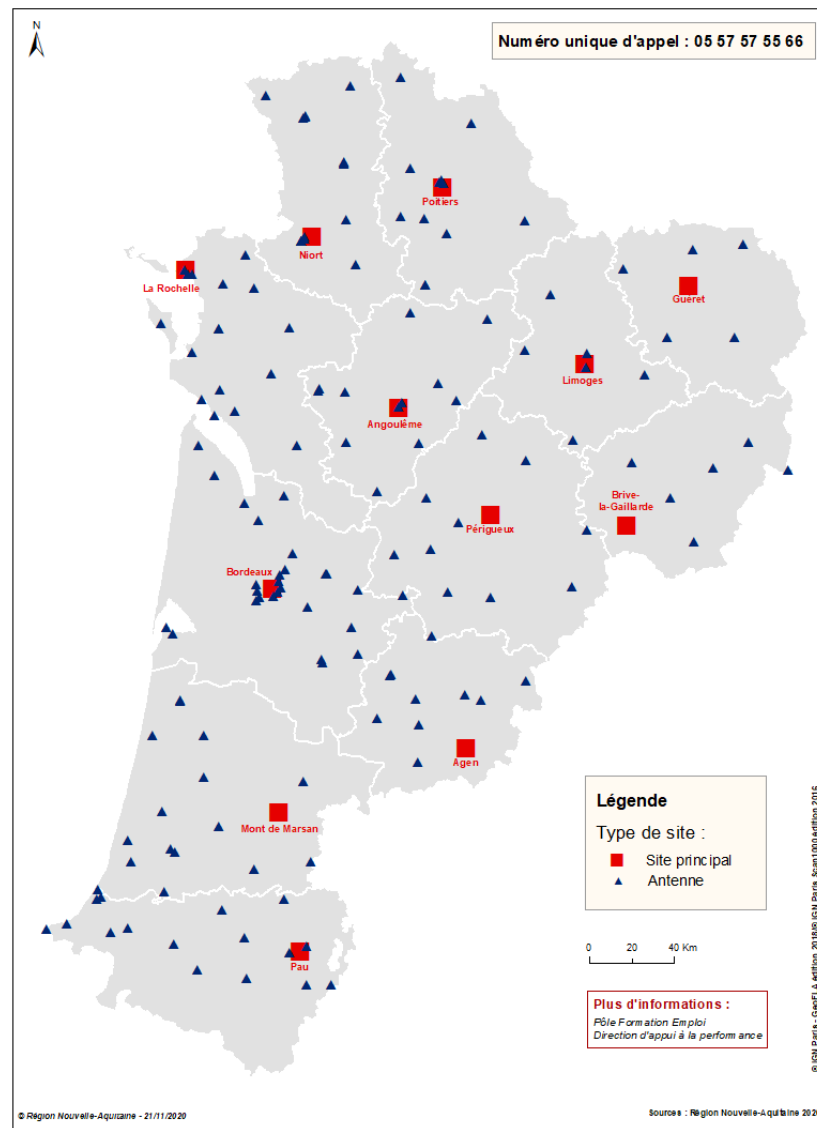


Un numéro unique
mis en place en 2017

05 57 57 55 66



Validation des acquis de l'expérience - Points Régionaux Conseil
en Nouvelle-Aquitaine
Année 2020



POINT SUR L'ESSENTIEL

▶ Près de 4 800 personnes reçues dans les PRC pour un entretien conseil VAE en 2020.

- 68 % sont des **femmes**.
- 28 % sont issus du **secteur de la santé**.
- 6 bénéficiaires sur 10 détiennent un **niveau 4 ou 3**.
- 50 % sont **demandeurs d'emploi**.
- **41,4 ans** de moyenne d'âge.
- Une **baisse du nombre d'entretiens conseil en 1 an** (6 800 en 2019).

▶ Le conseil d'un prescripteur : l'origine de 40 % des demandes de VAE (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi).

▶ Plus d'un bénéficiaire sur 3 inscrit sa démarche dans un objectif de recherche d'emploi.

- Plus de la moitié **visent des certifications post Bac**.
- **Top 5 des certifications visées :**
 - DE Aide soignant.
 - DE Accompagnant éducatif et social *spé. accompagnement de la vie à domicile*.
 - DE Accompagnant éducatif et social *spé. accompagnement de la vie en structure collective*.
 - CAP Accompagnant éducatif petite enfance.
 - DE Moniteur-éducateur.
- **14 % ciblent des certifications de niveau inférieur** à leur niveau de qualification et **22 % un niveau équivalent**.
- Les **certifications visées différent selon le genre**. Les femmes visent majoritairement des certifications du domaine de la santé et du social.

▶ 6 bénéficiaires sur 10 souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien.

▶ 3 mois après leur entretien conseil, 65 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- Ce **taux est identique** à 2019.
- **Parmi eux** : 35 % ont pris contact avec l'organisme valideur, 27 % ont déposé leur livret 1, 34 % ont rédigé leur livret 2, 2 % ont déposé leur livret 2 et 2 % sont déjà passés ou vont passer en jury.
- Parmi les personnes à l'étape de **rédaction du livret 2**, **74 % sont accompagnées**, **27 % rencontrent des difficultés**.

▶ Principales caractéristiques des bénéficiaires n'ayant pas donné suite à leur démarche VAE à 3 mois :

- **Niveaux 7-8.**
- **Contrats de Sécurisation Professionnelle ou Contrats aidés.**
- Résidant dans les **Deux-Sèvres, en Charente ou en Corrèze**.
- Issus des secteurs **construction, commerce, transport/entreposage et activités de services administratifs et de soutien**.
- Outre un report de démarche (pour 12 %), **les raisons principales de cet arrêt sont personnelles, ou font suite à un retour à l'emploi ou la formation**.

► 12 mois après leur entretien conseil, 68 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- Parmi eux : **92 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.**
- Une **très grande majorité ne change pas de décision (poursuite ou non de la démarche)** entre 3 et 12 mois.
- 7 % ont pris contact avec l'organisme valideur, 6 % ont déposé leur livret 1, 37 % ont rédigé leur livret 2, 14 % ont déposé leur livret 2 et 47 % sont passés ou vont passer en jury.
- 12 mois après leur entretien, près de **78 % des personnes ciblent la même certification que celle envisagée à 3 mois.**
- Parmi les 137 répondants passés en jury 12 mois après leur entretien conseil, **105 ont eu une validation totale, 20 partielle et 12 pas de validation.** Malgré le faible échantillon, il faut noter que :
 - La **validation totale** a permis aux candidats **d'obtenir une satisfaction personnelle ou une reconnaissance de leur niveau de compétences.**
 - Pour la majorité des personnes ayant obtenu une **validation partielle**, l'objectif était **d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité.**
 - Parmi les 12 personnes ayant obtenu un refus de validation, **7 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours.**
- Les principaux motifs d'abandon de la démarche sont : **le retour à l'emploi ou à la formation, ou d'autres projets** (création d'entreprise, etc).

► Des résultats très positifs suite à la consultation des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE.

- Des retours très positifs sur les conditions d'accueil, la prise de RDV et l'accessibilité : + **96 % personnes satisfaites.**
- **90 %** sont globalement **satisfaits du service offert par les PRC**, dont **49 % très satisfaits.**

► 306 personnes ont bénéficié d'un accompagnement validé et soutenu par la Région en 2020

- **5,5 mois** : la **durée moyenne** d'un accompagnement financé.
 - **11 mois** : la **durée moyenne** entre le début de l'accompagnement et le passage en jury.
- Amplitude : entre 23 jours et 18,5 mois.
- **Profil type des bénéficiaires** : 70 % de **femmes**, 75 % de **demandeurs d'emploi indemnisés**, 34 % issus du **secteur de la santé**, 46 % de **niveau inférieur ou égal au CAP-BEP.**
 - **Les prescripteurs** : **premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées.**
 - **Principal objectif** visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : **la recherche d'emploi.**
 - Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE **préparent majoritairement une certification de niveau Bac et infra (58 %).**
 - Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, **les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leurs démarches VAE.**



Informations collectives et démarches employeurs dans les PRC néo-aquitains en 2020



210 personnes informées en entreprises et 16 démarches employeurs organisées en 2020 malgré le contexte

16 démarches employeurs organisées en 2020

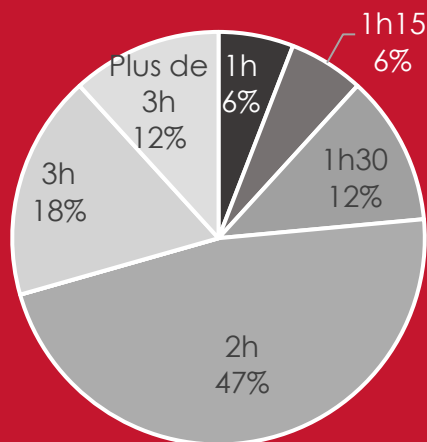
En particulier dans l'action sociale et les autres activités de services.

&

210 personnes informées en entreprises (Employeurs, RH...)

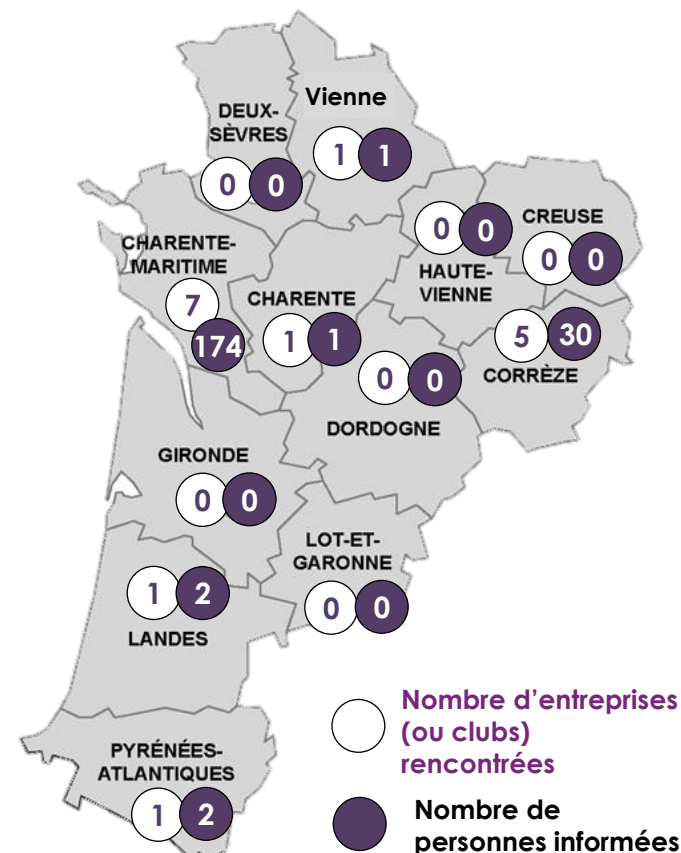
- En 2018 : 49 démarches et 210 personnes informées
- En 2019 : 61 démarches et 280 personnes informées

Durée moyenne des sessions (en heure)



En 2018 : 1h50
En 2019 : 1h50

Nombre d'entreprises (ou clubs) rencontrées
par département (du PRC) en 2020



NB : L'objectif de cette prestation est d'informer et de conseiller toute structure employeur sur la démarche de VAE.

En 2020, le contexte de pandémie a rendu difficile la rencontre des RH ou des dirigeants d'entreprises et les déplacements étaient souvent impossibles. Les chiffres ne sont donc pas significatifs et reflètent le contexte.

Plus de 250 informations collectives VAE en 2020 dans les PRC néo-aquitains

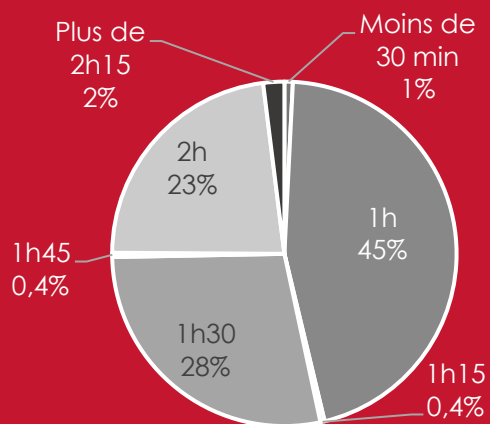
254 actions d'informations
collectives réalisées en 2020

&

1 554 participants

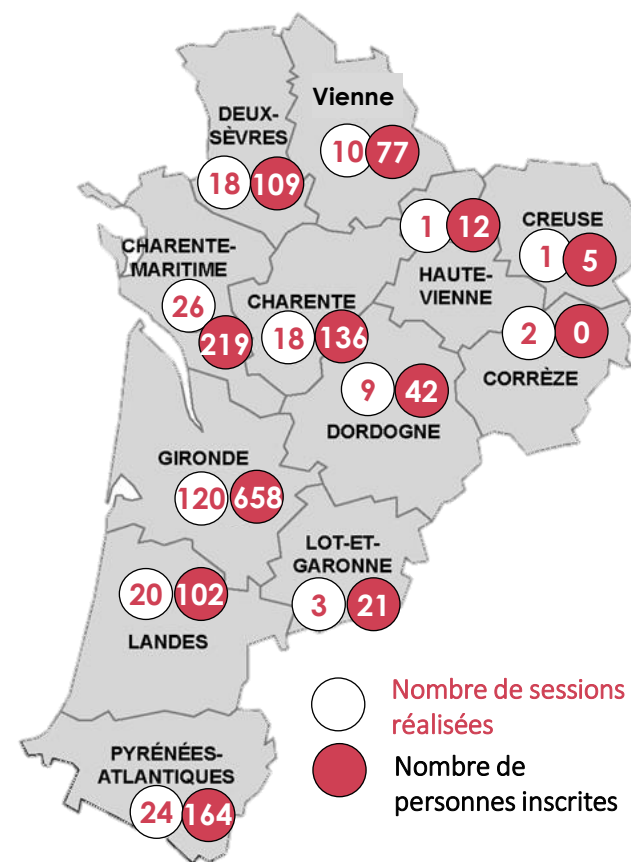
- En 2018 : 510 AIC et 3 500 participants
- En 2019 : 423 AIC et 2 800 participants

Durée moyenne d'une réunion(en heure)



- En 2018 : 1h35
- En 2019 : 1h37

Nombre d'actions d'informations collectives
réalisées par département (du PRC) en 2020





L'entretien conseil dans les PRC en 2020



En 2020, près de 4 800 personnes reçues en entretien dans les PRC en Nouvelle-Aquitaine malgré la situation sanitaire

L'entretien conseil VAE dans un Point Régional Conseil néo-aquitain

Bien qu'optionnel, le passage par un PRC constitue la première étape d'un parcours VAE. Le conseiller transmet au candidat les éléments qui lui permettent de vérifier si son projet VAE est solide, de définir les certifications qui peuvent y correspondre, de connaître le parcours à suivre et les possibilités de financement. Le candidat peut ensuite envisager avec le PRC une orientation vers une ou plusieurs certifications via la VAE, ou vers une autre action ou démarche. Le conseil délivré doit y être neutre, gratuit et objectif.

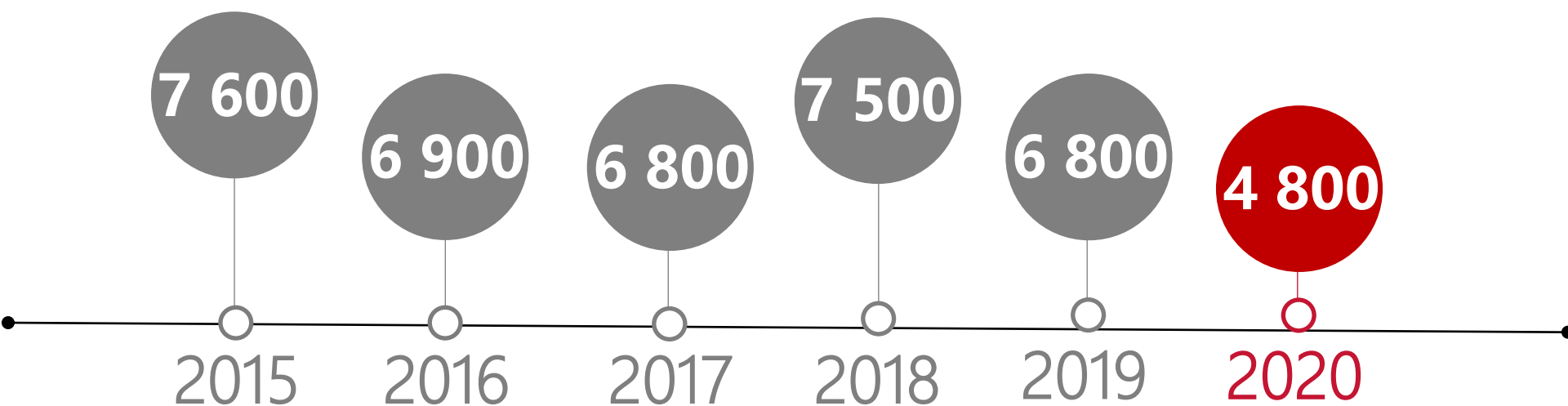
Cet entretien comporte plusieurs étapes, abordées ou non avec le bénéficiaire selon sa situation et son projet :

- Analyse de la demande et du parcours : lorsque le projet VAE ne paraît pas pertinent, le conseiller doit proposer d'autres orientations susceptibles de l'aider à la réalisation de son parcours.
- Aide à la prise de décision : définition d'un plan d'action.
- Soutien sur la phase de recevabilité.
- Ingénierie financière de la prise en charge de l'accompagnement.

Au total, ce sont **4 773 personnes** qui ont participé à **6 549 temps d'entretien conseil entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020** en Nouvelle-Aquitaine. Etant donné le contexte sanitaire, la plupart des entretiens ont eu lieu à distance pendant les temps de confinement ou restriction des déplacements.

Au-delà du conseil préalable, les PRC assurent également un suivi des candidats pendant le parcours VAE (suivi des candidats à 3 et 12 mois et après le passage en jury en cas de validation partielle ou refusée).

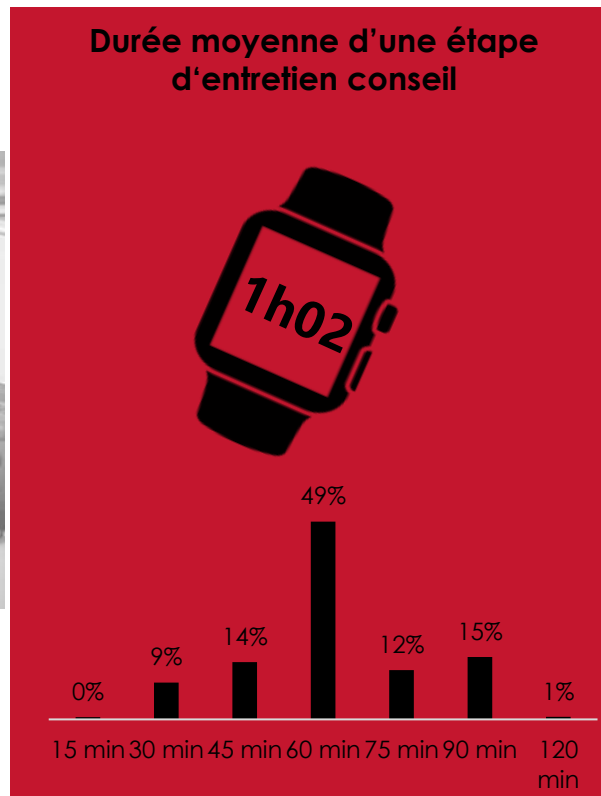
Nombre de personnes reçues en entretien conseil en PRC depuis 2015 (chiffres arrondis)



Caractéristiques d'un entretien conseil VAE en 2020



Ces données sont stables entre 2019 et 2020



➤ En 2019 : 1h00



96 %

des conseils ont lieu directement dans une structure PRC ou une de ses antennes.

3,8 %

dans un autre lieu (dont distanciel – hors entreprise)

0,2 %

dans une entreprise

En 2020 :

- **83 % des individus reçus se sont vu conseiller, en orientation principale, d'entreprendre une démarche VAE** compte tenu de leur expérience et objectifs professionnels ou personnels. Ils peuvent également, en orientation secondaire et lors de ce premier rendez-vous, se voir conseiller plusieurs options de parcours pour atteindre leur objectif.
- 11 % vers d'autres actions ou dispositifs.
- 5 % vers une formation.
- 1 % vers un bilan de compétences.



Caractéristiques du public reçu pour un entretien conseil VAE en 2020



Profil type des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE dans les PRC néo-aquitains



68 %

- **Soit 3 268 personnes.**
- 68 % des bénéficiaires en 2019.
- 49 % : *part des femmes dans la population active néo-aquitaine.*

**Demandeurs
d'emploi**

50 %

- **Soit 2 370 personnes.**
- 52 % des bénéficiaires en 2019.
- 521 740 demandeurs d'emploi cat. ABC en Nouvelle Aquitaine - Données Pôle Emploi - au 31 déc. 2020



27 %

résident en **Gironde**

- **Soit 1 295 personnes.**
- 28 % : *part de la pop. active néo-aquitaine.*

41,4 ans

Moyenne d'âge
des bénéficiaires

- 42,5 ans en 2019.
- 41,7 ans - *l'âge moyen de la pop. active néo-aquitaine.*

28 %

Issus du secteur
Santé humaine, action
sociale

- **Soit 1 324 personnes.**
- 26 % des bénéficiaires en 2019.
- 16 % *part de la pop. active néo-aquitaine.*

6 %

Part des personnes
déclarant* une
RQTH

- **Soit 284 personnes.**
- * Données partielles : le candidat n'est pas dans l'obligation de faire part de sa situation.



**31 % ont un
niveau 4** (niv.
Bac) et **26 % un
niveau 3.**

- Le niveau des personnes reçues est stable comparé à 2019.
- 21 % de niv. 4 et 33 % de niv 3 *dans la pop. active néo-aquitaine.*



79 %

sont **Ouvriers -
Employés**

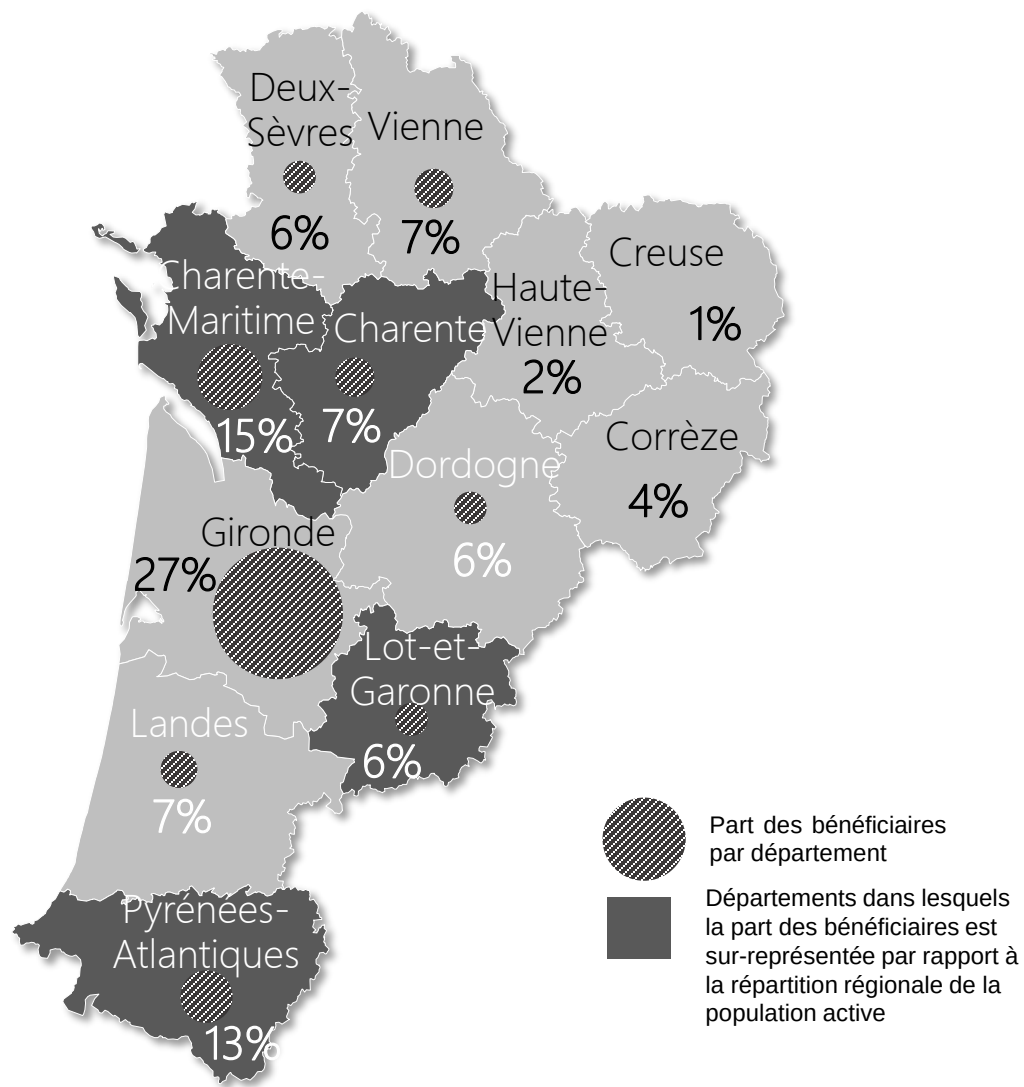
- **Soit 3 769 personnes**
- 79 % en 2019.
- 43 % *de la pop. active néo-aquitaine.*

Part des personnes
ayant déjà suivi une
démarche VAE **

3 %

- ** Données partielles : ces données ne sont pas toujours renseignées par les conseillers.

Répartition des bénéficiaires par département de résidence



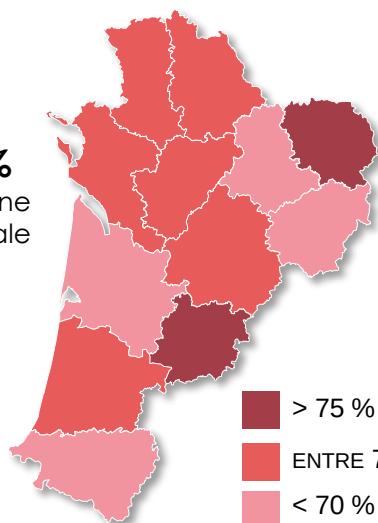
15 personnes (- de 1% des personnes reçues) résident dans un département limitrophe mais hors Nouvelle-Aquitaine.

Caractéristiques du public reçu par département de résidence pour un conseil en 2020

FEMMES

68 %

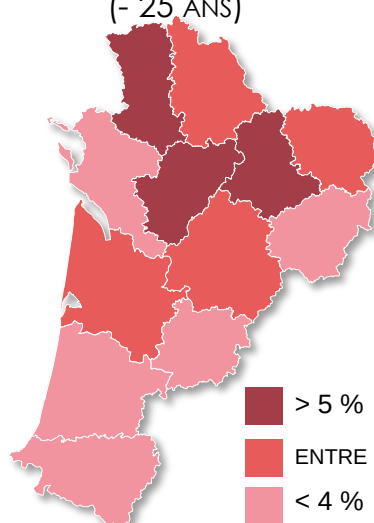
Moyenne régionale



JEUNES (- 25 ANS)

4 %

Moyenne régionale

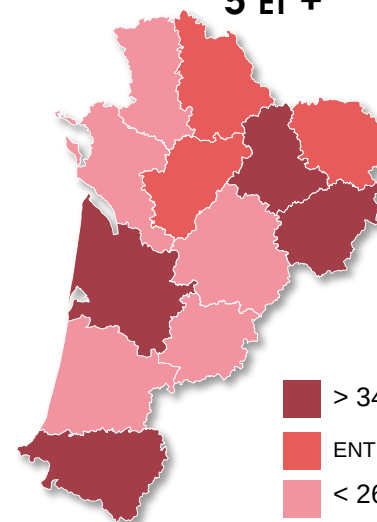


NIVEAU DE QUALIFICATION

5 ET +

31 %

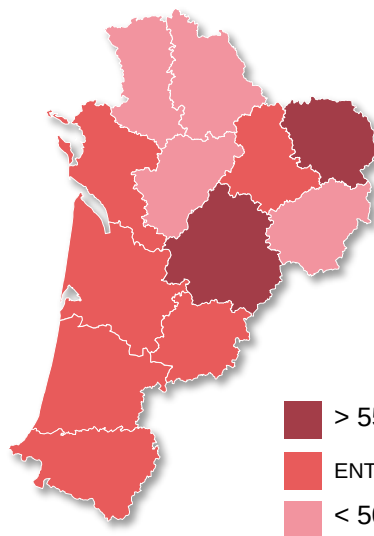
Moyenne régionale



DEMANDEURS D'EMPLOI

50 %

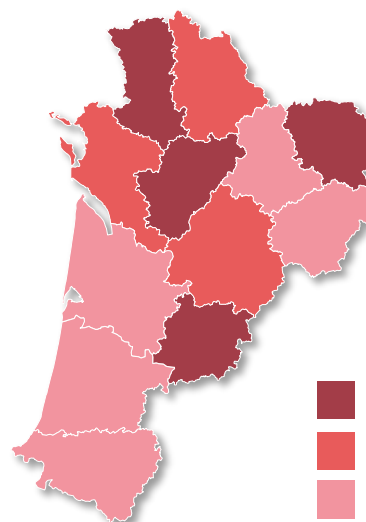
Moyenne régionale



VOIENT UN DIPLÔME DU SANITAIRE & SOCIAL

34 %

Moyenne régionale



Près de 6 bénéficiaires sur 10 détiennent un niveau 4 ou 3

Niveaux des bénéficiaires *	2020	Comparaison 2019
Niveau 1 (ex niveau VI – sans diplôme)	5 %	5 %
Niveau 2 (ex niveau V bis)	2 %	2 %
Niveau 3 (ex niveau V)	26 %	28 %
Niveau 4 (ex niveau IV)	31 %	32 %
Niveau 5 (ex niveau III)	17 %	16 %
Niveau 6 (ex niveau II)	10 %	8 %
Niveau 7 et 8 (ex niveau I)	4 %	4 %
Autres (Certification étrangère ou CQP)	4 %	4 %

* Niveaux selon la nouvelle classification de janvier 2019. Les données sont arrondies.

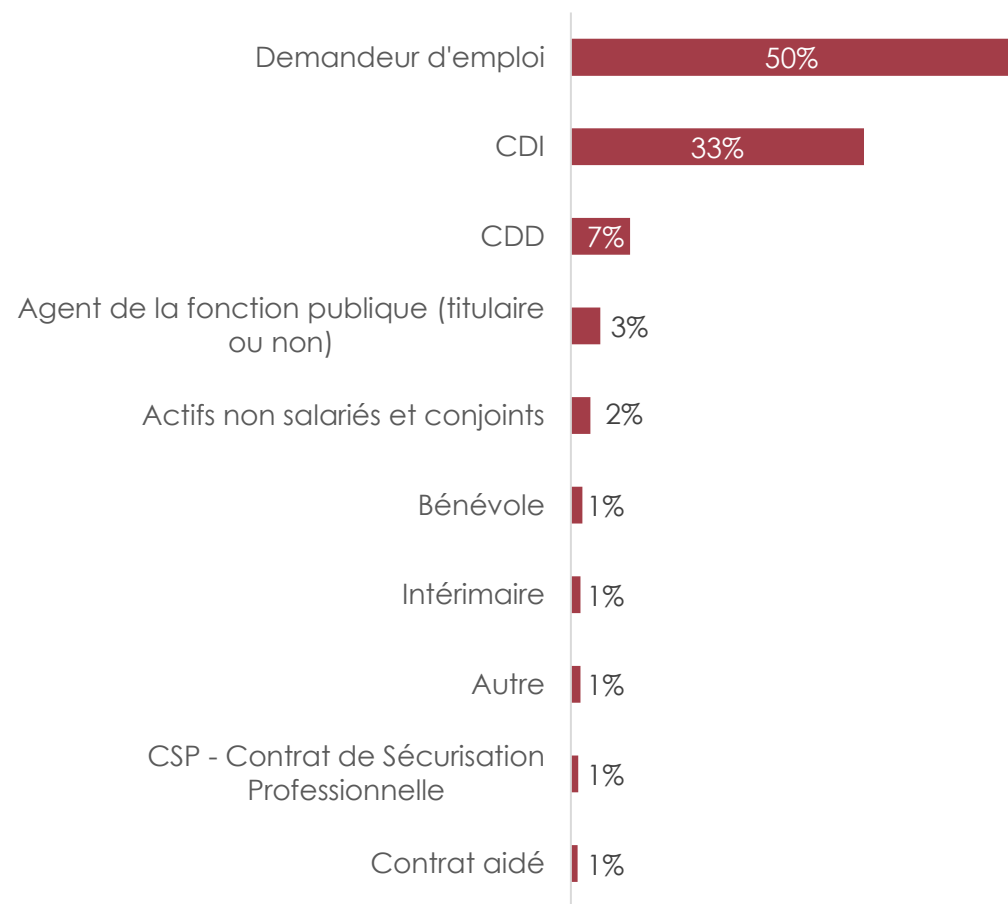
- Le niveau 3 correspond à l'ancien niveau V (CAP)
- Le niveau 4 correspond à l'ancien niveau IV (Bac)
- Le niveau 5 correspond à l'ancien niveau III (Bac + 2)
- Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (licence)
- Le niveau 7 correspond au niveau d'un master
- Le niveau 8 correspond au niveau d'un doctorat.

Les niveaux 1 et 2 correspondent à la maîtrise des savoirs de base et atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.

Comparaison avec la population active
néo-aquitaine

Diplôme	Pop active régionale
Niveau infra 3	10%
Niveau 3	33%
Niveau 4	21%
Niveau 5	15%
Niveau 6	11%
Niveaux et 8	10%
Total général	100%

La moitié des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi, un tiers en CDI



La **part des demandeurs d'emploi** parmi les personnes reçues en PRC est toujours majoritaire, passant de **51 % en 2018 à 52 % en 2019 puis 50 % en 2020**.

Les **femmes sont légèrement plus nombreuses en situation de recherche d'emploi** (51 % contre 47 % pour les hommes).

Les **hommes étant plus fréquemment en CDI** que les femmes (36 %, contre 32 % pour les femmes).

A noter : dans la population Néo-Aquitaine, les femmes sont plus fréquemment en CDI (64%, contre 60% des hommes). Les hommes ayant plus souvent un statut d'indépendant (9%, contre 6% des femmes).

A noter

230 personnes cumulent 2 statuts (un statut principal et un statut secondaire, par exemple CDD + Demandeurs d'emploi).

Nous retrouvons ainsi des personnes demandeurs d'emploi (2454 personnes), soit 51 % du public reçu).

A noter : + 4,3 % de demandeurs d'emploi (DEFM) sur un an (déc 2019-déc 2020) en Nouvelle Aquitaine.

Source : Pôle emploi - données brutes Nouvelle-Aquitaine.

Une surreprésentation des ouvriers-employés (4 bénéficiaires sur 5)

79 %

Ouvriers -
employés

43 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

6 %

Cadres et
professions
intellectuelles
supérieures

12 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

7 %

Professions
Intermédiaires

22 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

4 %

Personnes sans
activité
professionnelle

13 % de la population active en
Nouvelle-Aquitaine

4 %

Artisans,
commerçants et
chefs d'entreprise

7 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

0 %

Agriculteurs-
Exploitants

2 % de la population active en
Nouvelle-Aquitaine

Comparaisons avec 2019 :

- La catégorie « ouvriers-employés » reste majoritaire, et stable.
- La catégorie « Professions intermédiaires » augmente de 2 points.
- Les catégories « Cadres » et « Personnes sans activité professionnelle » perdent un point.

Parmi les personnes reçues, les hommes sont **surreprésentés** dans les catégories socio-professionnelles :

- Cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 6 points),
- Artisans (+ 4 points).

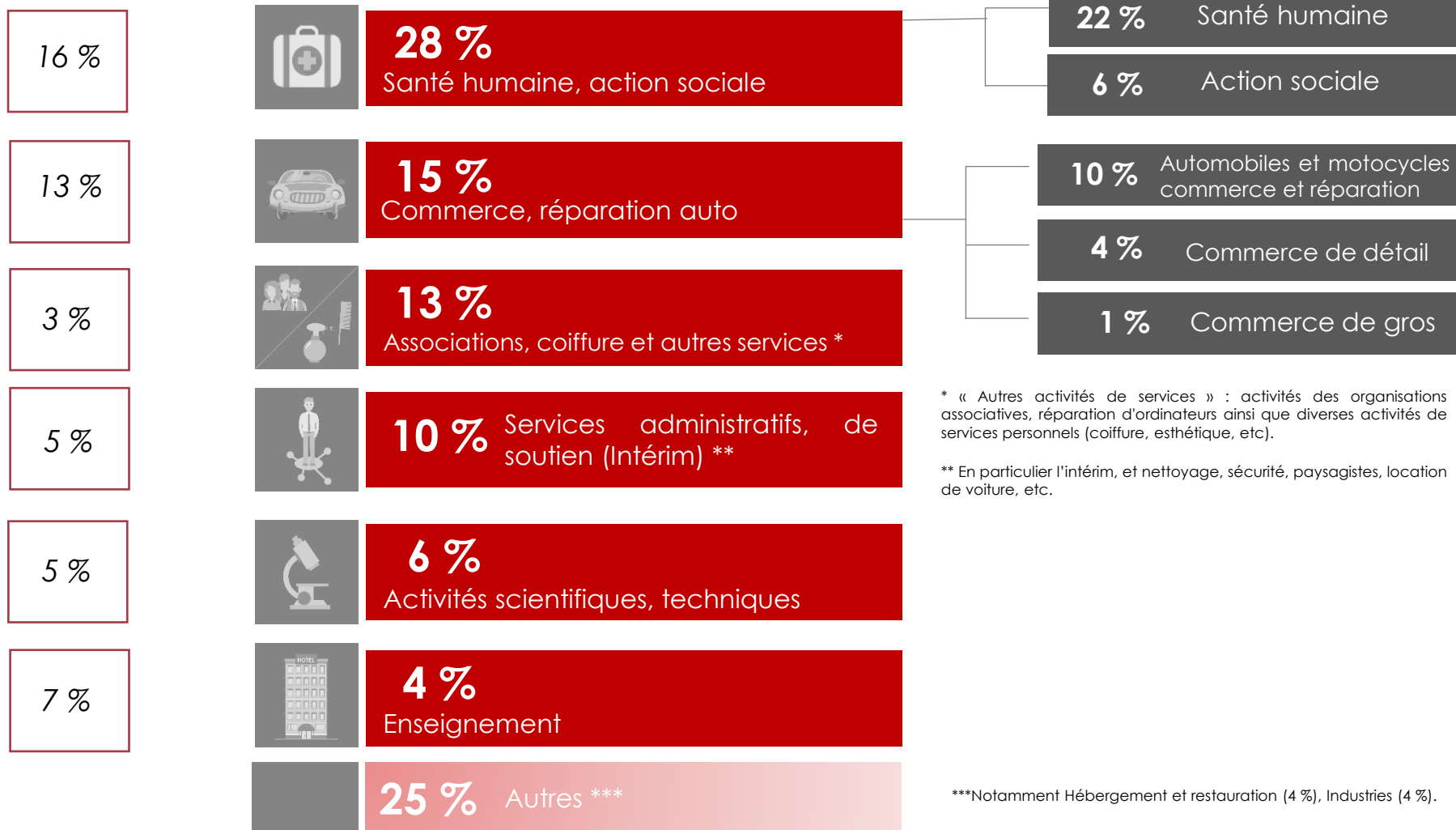
Les femmes sont **surreprésentées** en particulier dans la catégorie « Ouvriers - Employés » (+ 13 points).

Comparés à la population active néo aquitaine, les ouvriers-employés sont surreprésentés parmi les bénéficiaires PRC.

Près de 28 % des bénéficiaires issus du secteur santé humaine-action sociale

Comparaison avec la répartition de la population active en Nouvelle Aquitaine

Principaux secteurs d'activité des bénéficiaires (connu ou actuel)



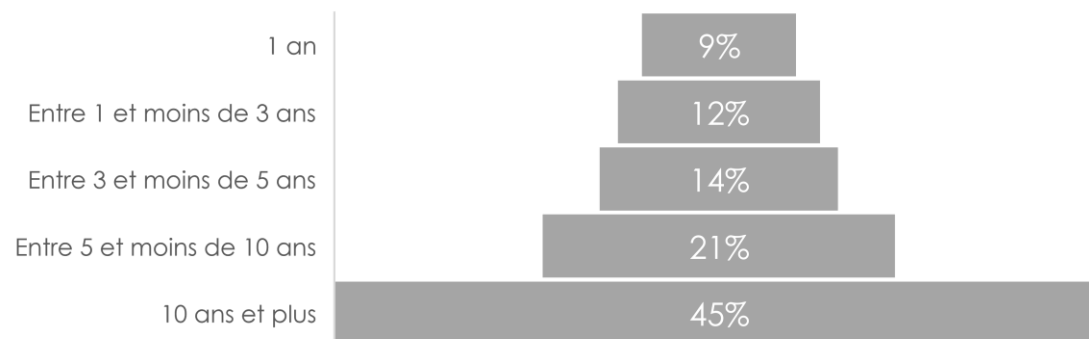
Depuis 2016, on observe une **majorité des bénéficiaires issus du secteur tertiaire**, en particulier la **santé humaine** et le **commerce**. La part du secteur santé, action sociale a augmenté de 2 points entre 2019 et 2020.

Durée de l'expérience professionnelle des bénéficiaires d'un conseil VAE en 2020



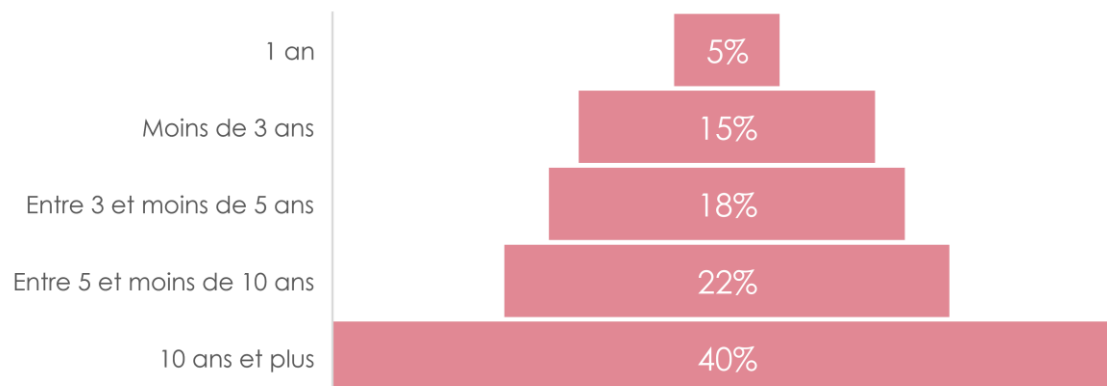
Suite à la loi du 8 août 2016, pour être éligible à la VAE, il **faut justifier d'au moins un an** (1607 heures) d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en **rapport direct avec la certification visée** (contre 3 années précédemment).

Expérience professionnelle globale en lien ou non avec la certification visée (sur le dossier de la personne)



Parmi les personnes reçues en 2020, aucune n'avait moins **d'1 année d'expérience en lien avec la certification visée** et **20 % entre 1 et moins de 3 ans**.

Expérience professionnelle en lien avec la certification visée (sur le cumul des 3 certifications visées)



A noter : les éléments sont disponibles pour les personnes reçues en PRC en 2021 (entretien conseil). Dès réception des données 2022 (suivi et jurys), il sera intéressant de mesurer l'effet de la durée d'expérience sur la poursuite de la démarche et les résultats de jurys.

Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2020

280 personnes déclarant une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

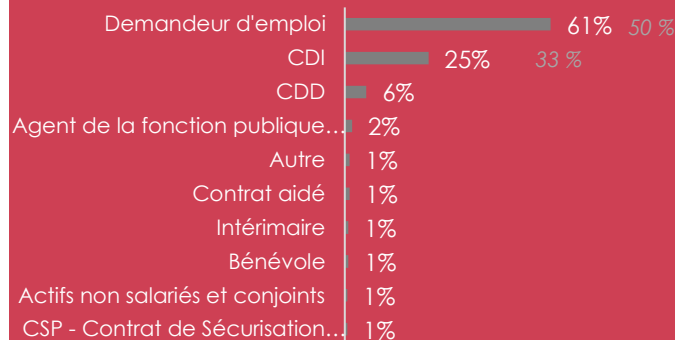
Pour ce public, le conseiller PRC favorise un travail en réseau. Il permet d'envisager des pistes et de sécuriser les parcours au plus tôt, avec, lorsque c'est nécessaire, des aménagements pour les épreuves du jury ou les accès à la formation.

 **74 %** de femmes

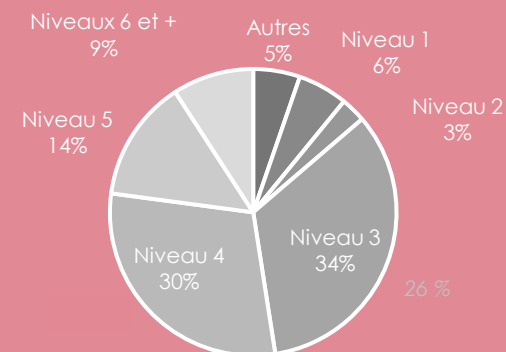
 **26 %** résident en Dordogne
6 % en moyenne

 **44 ans** d'âge moyen
41,4 en moyenne

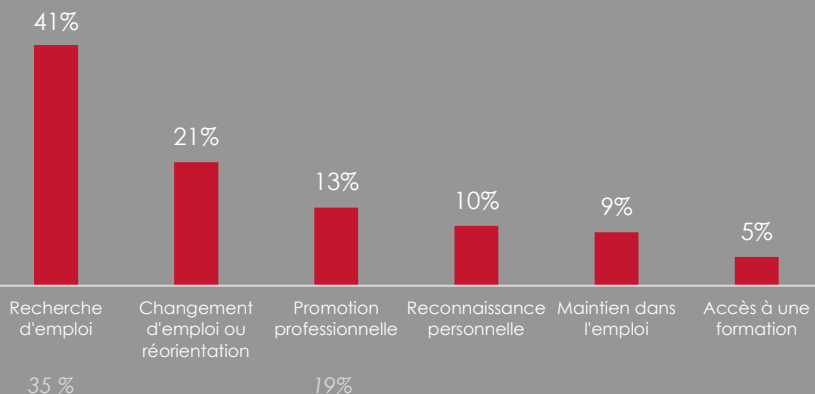
Statut



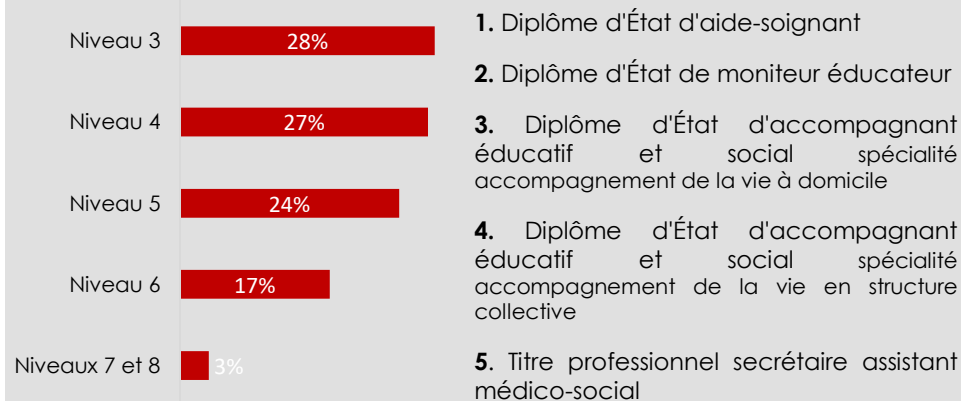
Niveau détenu



Objectif visé



Niveaux et certifications visés



En gris italique, comparaison avec le public reçu en PRC, lorsque la répartition est différente.



Objectifs des démarches **VAE** du public reçu en entretien conseil en 2020



Plus d'1 bénéficiaire sur 3 inscrit sa démarche dans un objectif de recherche d'emploi

35 %

Recherche d'emploi

19 %

Promotion professionnelle

18 %

**Changement d'emploi ou
réorientation**

12 %

Maintien dans l'emploi

12 %

Reconnaissance personnelle

4 %

Accès à une formation

Ce résultat est en grande partie **lié aux statuts des bénéficiaires reçus** (la moitié étant demandeurs d'emplois). Les demandeurs d'emploi ayant pour principal objectif visé la recherche d'emploi (à 56 %) et les personnes en CDI, la promotion professionnelle (34 %).

Plus l'âge augmente, plus la recherche d'emploi est l'objectif visé.

La promotion professionnelle est le 2^{ème} objectif visé en 2020 (près d'un bénéficiaire sur 5 en 2020 contre 1 sur 6 en 2019).

Les hommes expriment, pour 23 % d'entre eux, un objectif de promotion professionnelle, contre 18 % pour les femmes.

Près de 40% des demandes proviennent du conseil d'un prescripteur

39 %

Sur conseil d'un prescripteur (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi)

24 %

Sur conseil d'un proche, collègue, bouche à oreille

21 %

Internet, presse

7 %

Sur conseil d'un organisme de formation

6 %

Sur conseil de l'entreprise (RH, etc)

1 %

Sur conseil d'organisme valideur

1 %

Sur conseil d'un représentant du personnel (DP, DS)

1 %

Démarche CEP

1 %

Autres : Démarche sur conseil d'un OPCO/Transitions pro, événements-forums, Avril la VAE facile, contact avec la région (entre 5 et 25 personnes).

Lorsque l'on demande aux personnes l'origine de leur démarche VAE, un quart indique s'être informées **sur les conseils d'un proche** (ce taux était de 20 % en 2019) et **39 %** suite au **conseil d'un prescripteur, première source d'information**. C'est d'autant plus vrai en Gironde (50 % informées sur conseil d'un prescripteur), dans la Creuse (45 %) et en Charente-Maritime (43 %). A l'inverse, 52 % s'informent via un proche dans les Landes et 48 % en Haute-Vienne.

Quel que soit l'âge, si le conseil d'un prescripteur demeure majoritaire, le recours y est nettement plus important chez les plus de 45 ans.

Par ailleurs, 21 % des personnes s'informent **seules**. Cette proportion s'élève à **66 % en Dordogne** et **63 % dans le Lot-et-Garonne**.

Enfin, notons que 8 % des démarches proviennent d'un conseil émanant du milieu professionnel (RH, OPCO, Délégués du personnel / syndicaux).

En comparant aux données antérieures, on observe une **baisse du nombre de personnes se renseignant seules** (40 % en 2016, 29% en 2017, 25 % en 2018 et 23 % en 2019) et à l'inverse une **hausse des démarches sur conseil d'un proche** (de 17% en 2016, 2017 et 2018 à 20 % en 2019 et 24 % en 2020).

Plus de la moitié des bénéficiaires visent un niveau post bac lors des entretiens conseils

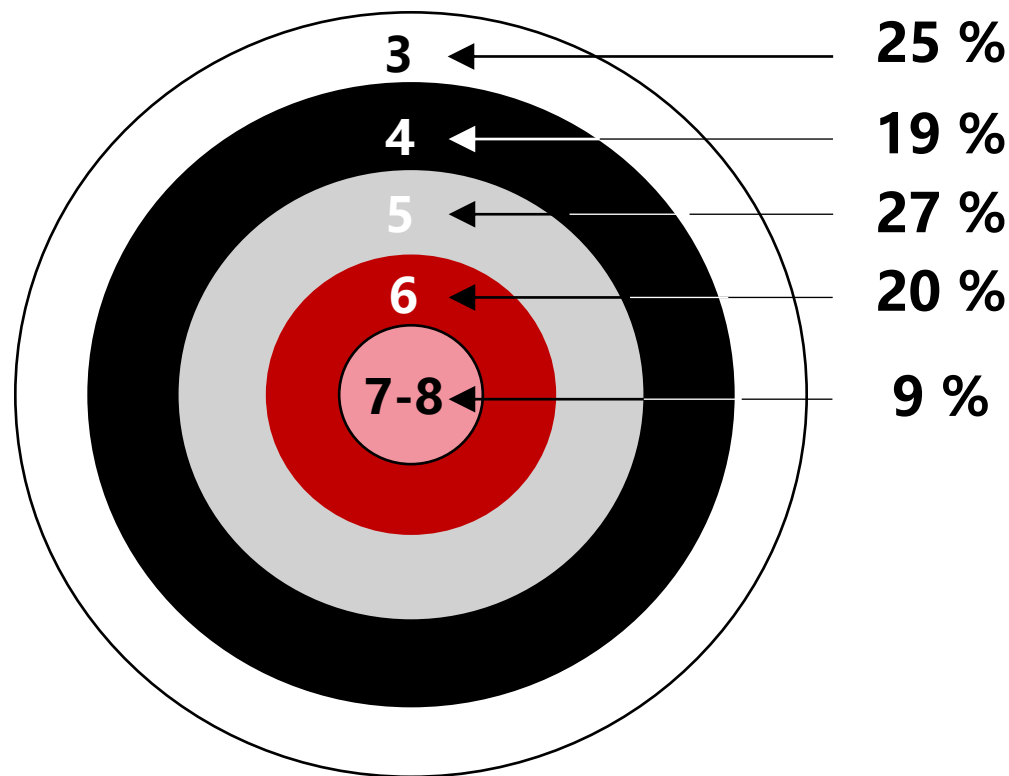


14 % des bénéficiaires d'un conseil VAE visent des certifications de **niveau inférieur** à leur **niveau actuel** de qualification.

22 % visent un **niveau équivalent**.

On peut supposer que le bénéfice recherché est **d'acquérir une certification** dans son domaine d'activité.

64 % visent un **niveau supérieur** parmi eux, la majorité vise une progression d'un **seul niveau** de formation par rapport à son niveau antérieur.



A noter :

Une élévation du niveau visé (56 % visent un niveau 5 et +, 53 % en 2018 et 2019, 48 % en 2017).

Les femmes et les 45 ans et plus visent plus fréquemment des niveaux 3 (30 % des femmes, contre 13 % des hommes, 28 % des 45 ans et + contre 19 % des 35-44 ans).

Ceci étant lié en grande partie au fait que les femmes visent plus fréquemment des diplômes d'état de la santé (de niveaux 3).

28 % des certifications visées ciblent un diplôme de l'Education Nationale

	2020	2019
Diplôme de l'Education Nationale	28,4%	29,4%
Diplôme de la santé et de l'action sociale	18,4%	21,3%
Diplôme de l'enseignement supérieur	16,6%	13,6%
Titres professionnels du Ministère de l'emploi	15,3%	14,5%
Non renseigné	4,8%	5,2%
Chambres consulaires	4,2%	4,0%
Autres dont Titres délivrés par des organismes privés	3,7%	3,9%
Diplôme de la jeunesse et des sports	3,6%	3,1%
Diplôme de l'Agriculture	1,7%	1,6%
Diplôme du CNAM	1,4%	1,3%
CQP/certifications de branche	1,0%	1,4%
Diplôme du Ministère de la Culture et de la Communication	0,7%	5,0%
Diplôme du Ministère de la défense	0,0%	0,1%
Direction des affaires maritimes	0,0%	0,0%

A noter : les bénéficiaires peuvent choisir plusieurs certifications (trois hypothèses de certifications possibles pour une étape d'entretien). L'outil ne permet pas d'analyser les certifications visées à chaque étape d'entretien, mais leur cumul.

Les certifications les plus visées sont réparties principalement sur deux domaines : social et commerce. Près d'1 certification visée sur 3 relève de ces spécialités. Les certifications de la santé sont également, dans une moindre mesure, souvent ciblées.

Les certifications les plus visées concernent des métiers ou secteurs d'activité qui recrutent à court et moyen terme, certains sont peu attractifs et il peut être stratégique et valorisant de faire reconnaître les compétences.

Top 5 des certifications visées lors de l'entretien conseil VAE en PRC en 2020

1 321

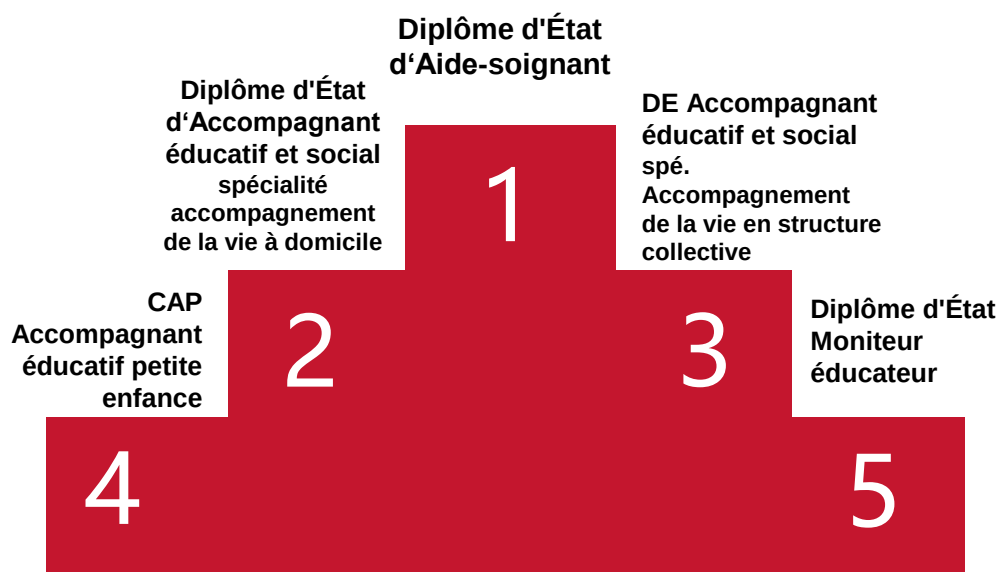
certifications
différentes

A noter : 1 715 en 2019.



Dont 11 % localisées
hors Région
(diplômes universitaires
essentiellement)

Les 5 certifications les plus visées lors d'un conseil VAE en PRC



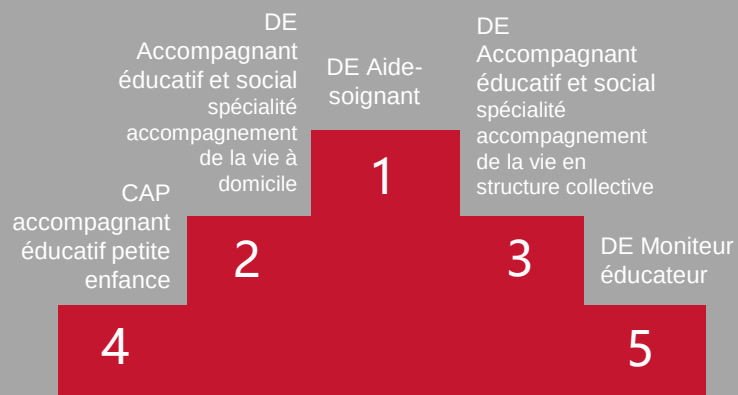
Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien. Ces 5 certifications représentent plus de 16 % de l'ensemble des certifications visées. Ces certifications étaient presque les mêmes en 2019, seul le DE Moniteur éducateur n'était pas dans le top 5.

Des choix de certifications genrés



Les 5 certifications les plus visées par les femmes

(68% des personnes reçues en PRC)

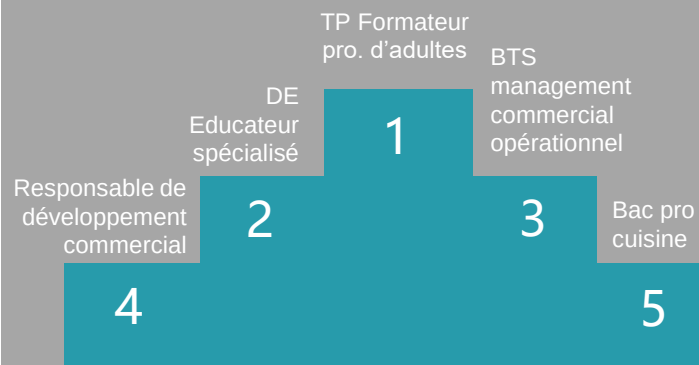


* Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien. **Ces 5 certifications représentent 23 % de l'ensemble des certifications visées par les femmes.**



Les 5 certifications les plus visées par les hommes

(32% des personnes reçues en PRC)



* Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien. **Ces 5 certifications représentent 7 % de l'ensemble des certifications visées par les hommes. Les choix de certifications sont plus larges.**



L'issue du conseil VAE

en 2020



6 bénéficiaires sur 10 souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien

60 %

Démarche VAE confirmée

21 %

Report-Réflexion

9%

Non engagement dans la démarche VAE

6%

Formation

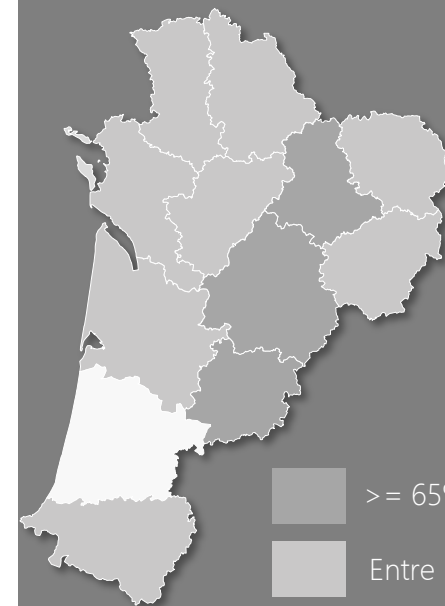
3 %

Autres

1%

Prestation orientation

Taux de confirmation de la démarche VAE par département de résidence



$\geq 65\%$

Entre 55 et 65 %

< 55 %

A noter : un candidat peut s'engager après réflexion, il s'agit là d'une photographie à l'issue du dernier entretien.

Les personnes en CDI confirment plus souvent leur démarche (62 %) que les demandeurs d'emplois (59 %).

Les personnes de niveaux Bac et CAP-BEP confirment davantage leur démarche : respectivement 64 % et 63 %, contre 51 % de ceux de niveaux supérieurs (6 et plus).

Les 25-34 ans confirment plus souvent leur démarche (65 %).



La situation 3 et 12 mois
après un entretien conseil dans
un PRC néo-aquitain





Jusqu'à fin 2019, les personnes reçues dans un Point régional étaient interrogées sur leur situation 3 mois, puis 18 mois après leur entretien conseil VAE (poursuite de la démarche, difficultés rencontrées, etc).

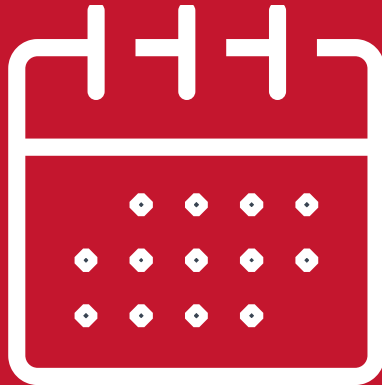
L'objectif est double :

- Permettre au conseiller de reprendre contact avec le candidat, pour répondre au besoin d'accompagnement tout au long de la démarche et pas seulement au début d'un parcours VAE.
- Assurer l'observation et le suivi des parcours VAE des bénéficiaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'objectif est inchangé mais les bénéficiaires d'un conseil VAE sont interrogés 3 mois, puis 12 mois après leur entretien conseil.

En effet, les travaux de l'observatoire ont fait ressortir que le taux de répondants à 18 mois était faible, et une démarche VAE, entre l'entretien conseil dans un PRC et le premier passage en jury, dure en moyenne 14 mois en Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, afin d'avoir un échantillon de répondants plus important, **l'analyse ci-après porte sur l'ensemble des données disponibles depuis 2017** et jusqu'à avril 2021 (du 01/01/2017 jusqu'au 01/04/2021).



La situation 3 mois
après un entretien conseil
dans un PRC



15 % avancent des raisons personnelles

12 % ont seulement reporté leur démarche

9 % ont retrouvé un emploi

10 % ont démarré ou privilégié la formation

9 % ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc)

6 % ne remplissent pas les conditions

Seulement **3 %** évoquent des difficultés financières ou un coût trop important



Parmi eux : 90 %

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

A noter : en 2017, 62% avaient poursuivi la démarche 3 mois après l'entretien PRC, ils étaient 63% en 2018 et 65 % en 2019.

A 3 mois, 35 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

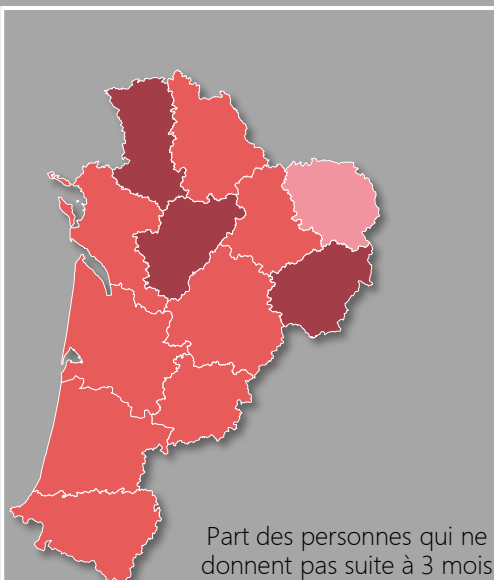
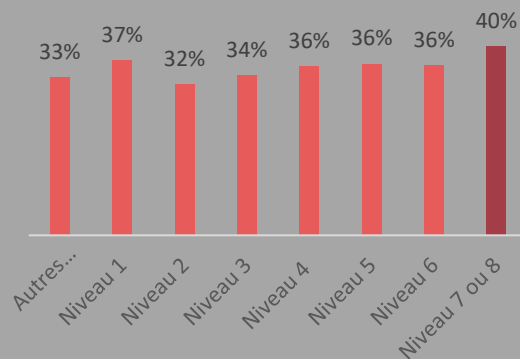
3

Peu d'effet de genre



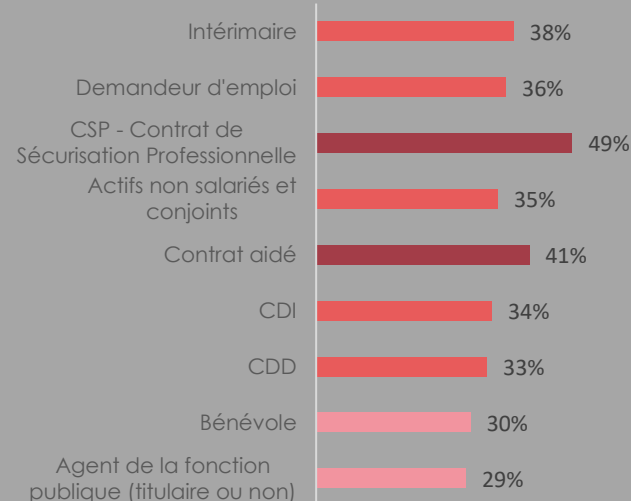
36% 33%

Taux de non poursuite selon le niveau détenu (nouvelle classification)



>= 40%
Entre 31 et 40 %
< = 30%

La situation professionnelle impacte



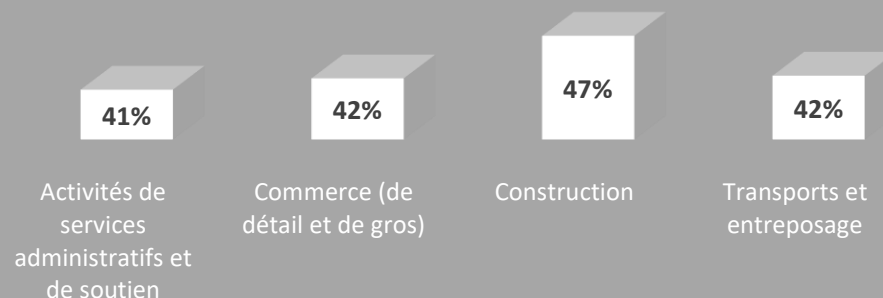
Peu d'effet de l'âge

- 25 ans
38 %

26 – 44 ans
33 %

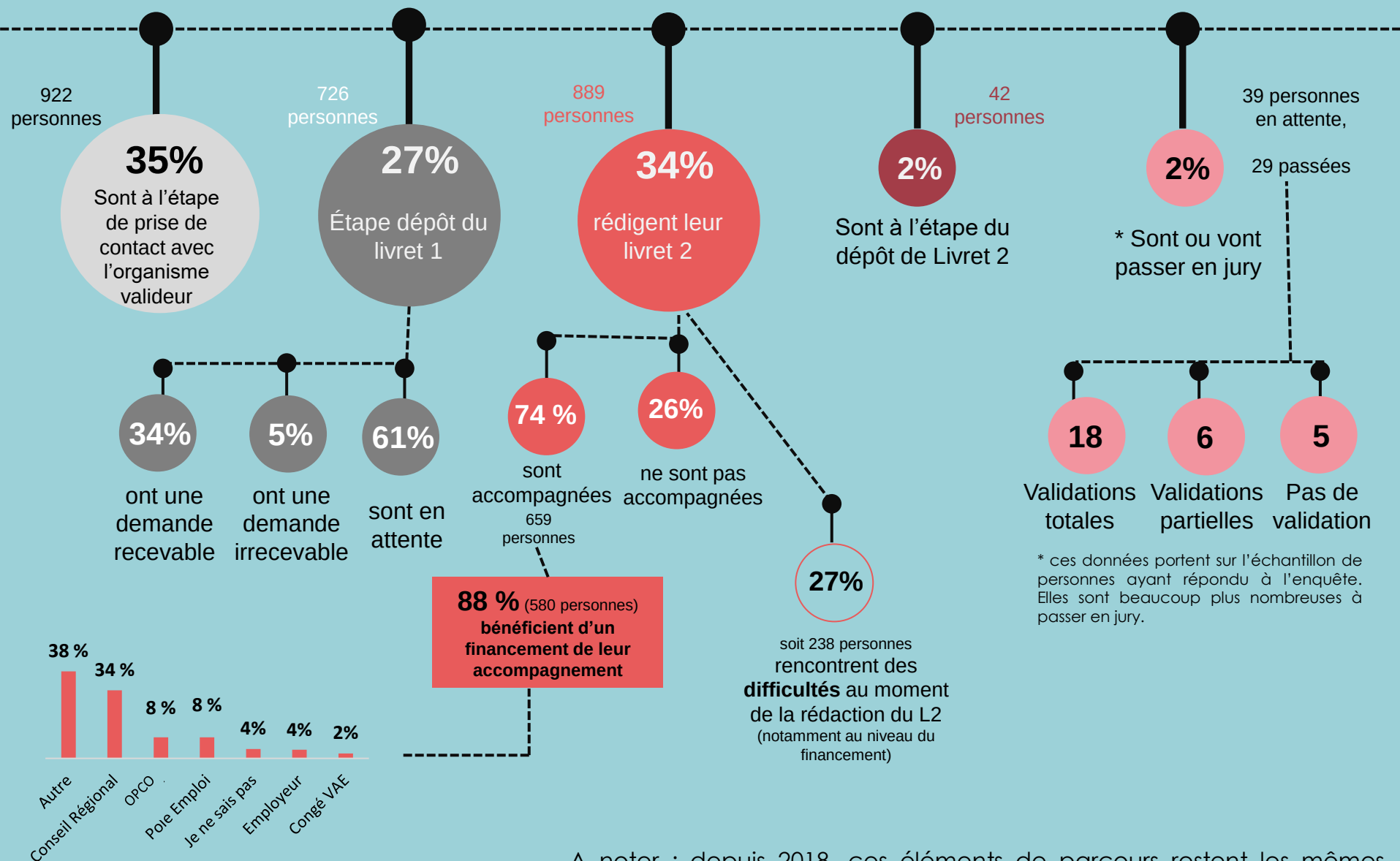
45 ans et +
38 %

Un abandon proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



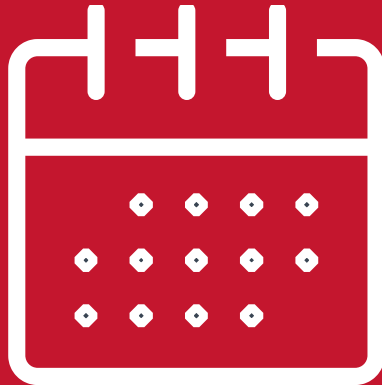
Situation des 65 % de personnes ayant poursuivi leur démarche VAE 3 mois après leur entretien conseil (plus de 2 600 personnes)

3



Autre : « ne sait pas », ou CPF

A noter : depuis 2018, ces éléments de parcours restent les mêmes (mêmes proportions dans les parcours).



La situation 12 mois
après un entretien conseil
dans un PRC



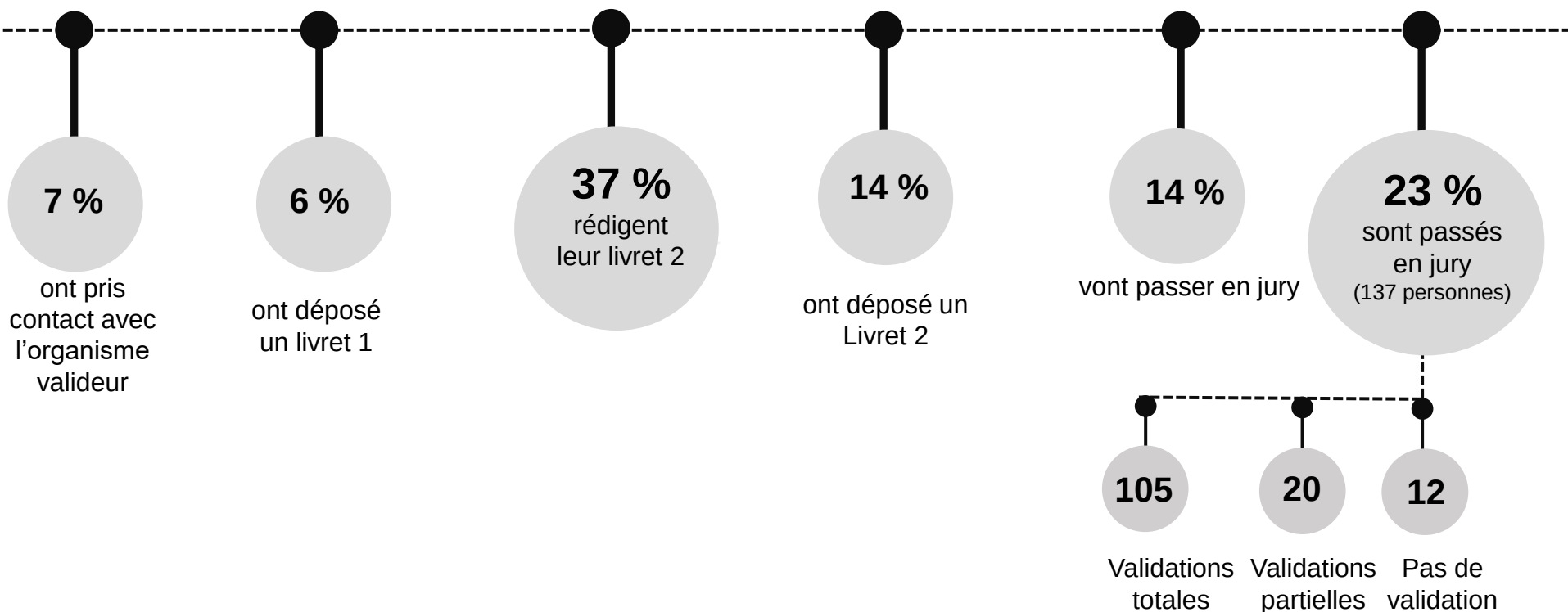
Parmi eux : 92 %

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

Situation 12 mois après un entretien conseil VAE en PRC des 240 répondants depuis janvier 2020 (entretiens en 2019 et 2020)



597 personnes (soit 68 %) ont poursuivi leur démarche VAE 12 mois après leur entretien conseil.



Etant donné l'échantillon à 12 mois, puisque cette enquête a démarré en janvier 2020, il est difficile d'analyser la suite de ces parcours en particulier suite à des validations partielles ou des refus. Cependant, on remarque déjà un taux de réponse très supérieur à 12 mois (contre l'enquête à 18 mois du marché précédent), étant donné que le délai moyen entre l'entretien conseil dans un PRC et le 1er passage en jury est de 14 mois.



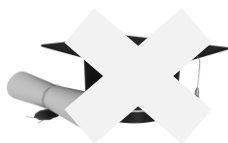
Parmi les **105 personnes** ayant obtenu une **validation totale**, cette validation leur a permis (plusieurs réponses possibles) :

- La **reconnaissance de leur niveau de compétences** (60%).
- D'obtenir une **satisfaction personnelle** (56 %)



Parmi les **20 personnes** ayant obtenu une **validation partielle** :

- **Pour 19 d'entre elles, l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité.**
- 16 d'entre elles ont validé plus de la moitié des modules.
- 13 ont obtenu des préconisations claires pour la suite de leurs parcours.



Parmi les **12 personnes** ayant obtenu **refus de validation** :

- **7 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours**

Parcours des 375 personnes ayant répondu aux questionnaires de suivis à 3 et 12 mois

Situation à 3 mois

Parmi les 373 personnes ayant poursuivi leur démarche 3 mois après un entretien

Situation à 12 mois

320 ont également continué à 12 mois (86 %)



53 avaient stoppé la démarche à 12 mois (14 %)



A noter :

12 mois après leur entretien, près de **78 % des personnes ont engagé la même certification qu'une de celles envisagées à 3 mois.**

Cependant, pour 15 % des dossiers, la certification visée ou engagée (à 3 ou 12 mois) n'était pas renseignée).

Evolution des situations des 375 personnes ayant répondu aux questionnaires de suivi à 3 puis 12 mois

Situation actuelle	A 3 mois	A 12 mois
Contact pris avec l'organisme valideur	25%	5%
Demande de validation (livret 1) déposée	24%	5%
Rédaction du livret 2	47%	30%
Livret 2 déposé	1%	14%
Passage en jury prévu	2%	12%
Passage en jury réalisé	1%	19%
Non renseigné	1%	14 %
Total général	100%	100%



Bilan de consultation des bénéficiaires des PRC VAE en Nouvelle-Aquitaine





Depuis 2019, dans l'objectif d'une amélioration constante de service rendu aux usagers, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité conduire avec les PRC une consultation des bénéficiaires des Points Régionaux Conseil VAE.

Via des questionnaires de suivi de parcours VAE, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine a donc interrogé l'ensemble des candidats reçus dans les PRC pour un entretien conseil depuis le 1er janvier 2019 (les candidats ayant eu un entretien conseil en PRC à M-3 ou M-18 et désormais M-12 depuis cette période).

En septembre 2019, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Régional ont présenté les premiers résultats de ce bilan aux directeurs des PRC, afin d'identifier collectivement des pistes d'amélioration pour la VAE en Région.

Les réponses des candidats, capitalisées depuis septembre 2019, viennent compléter l'échantillon de l'enquête, passant ainsi le nombre de répondants de 1 630 à 3 562.

3 560 répondants
depuis 2019

dont

69 %
de femmes

*Personnes reçues en PRC -
moyenne 2019-2020 : 68,5 %*

37 %

ont plus
de 45 ans

51 %

sont **demandeurs
d'emploi**

34 %

de niveau 4

25 %

sont de Gironde

15 %

de Charente
Maritime

63 %

avaient **poursuivi
leur démarche VAE**

Le degré de satisfaction globale du service offert par les PRC néo-aquitains



49 %

sont très satisfaits

42 %

sont satisfaits

7 %

sont peu satisfaits

2 % ne sont pas satisfaits

Des retours très positifs sur les modalités et les lieux de RDV des PRC



La prise de RDV

97%

des usagers interrogés la trouve **simple et rapide**



L'accessibilité

96 %

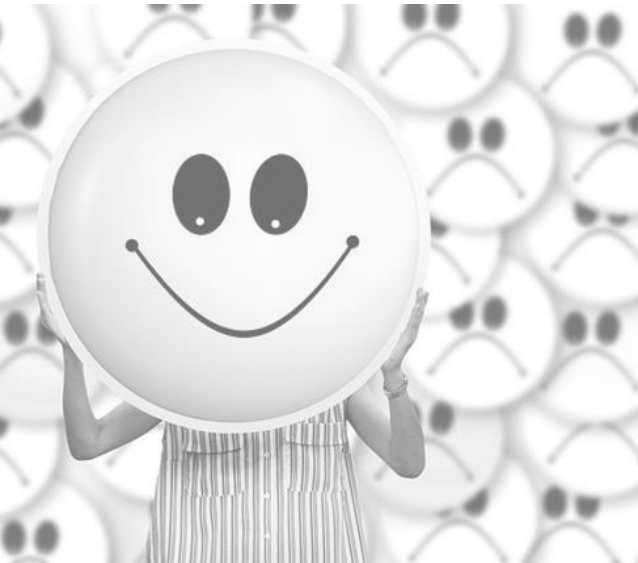
des usagers trouvent le **lieu de RDV adapté**



Les conditions d'accueil

98 %

des usagers sont satisfaits des **conditions d'accueil**



La proximité du lieu de RDV

88 %

des usagers estiment les **lieux suffisamment proches** de leur domicile/lieu de travail



L'accès aux coordonnées

92 %

des usagers sont **satisfaits des informations affichées**

Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Avoir une meilleure information sur les **différentes étapes** de la VAE

94 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 20 % plutôt oui)



Obtenir des **informations claires et adaptées** à leurs situations

92 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 25 % plutôt oui)



Analyser les **attentes, objectifs et la stratégie** à adopter

90 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 28 % plutôt oui)



Identifier la ou les **certifications adaptées(s)** à leurs expériences

88 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 25 % plutôt oui)

Parmi ceux pour qui l'entretien conseil a permis d'envisager des certifications adaptées, **68 %** ont poursuivi leur démarche (63% en moyenne). Ils ne sont que **55 %** lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

Identifier le **financement** adapté à leurs situations

76 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 26 % plutôt oui)

Parmi ceux pour qui l'entretien a permis d'identifier des financements, **64 %** ont poursuivi leur démarche. Ils ne sont que **36 %** lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

A noter : la plupart ont décidé de seulement reporter leur démarche.

Prendre une **décision**

85 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 23 % plutôt oui)

Parmi ceux pour qui l'entretien a permis de prendre une décision, **66 %** ont poursuivi leur démarche. Ils ne sont que **46 %** lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Faciliter les **prises en relation** utiles à leurs projets

82 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 28 % plutôt oui)



Parmi ceux pour qui l'entretien a permis de faciliter les prises en relation, 67 % ont poursuivi leur démarche. Ils ne sont que 45 % lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

Envisager **d'autres solutions** (formation, bilan de compétences...)

54 % des interrogés **ont pu envisager d'autres solutions que la VAE**, mais la grande majorité des répondants n'avaient pas d'orientation secondaire préconisée. Pourtant, l'ensemble des interrogés ont répondu à cette question.

Parmi ceux pour qui l'entretien conseil a permis d'envisager d'autres solutions que la VAE, 60 % ont poursuivi leur démarche (63% en moyenne). Ils sont 66 % à l'avoir poursuivi lorsqu'ils estiment que l'entretien ne leur a pas permis d'envisager d'autres solutions.

On peut donc supposer que le fait de se concentrer sur un type de démarche, permet de poursuivre davantage en ce sens.

Entrer en relation avec les **organismes accompagnateurs**

74 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 26 % plutôt oui)



Parmi ceux pour qui l'entretien a permis de contacter un organisme accompagnateur, 67 % ont poursuivi leur démarche. Ils ne sont que 50 % lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

A noter : la plupart des interrogés ont décidé de seulement reporter leur démarche.

S'orienter vers le bon interlocuteur, dans le cas où la VAE n'était pas l'outil adapté

60 % des interrogés **ont répondu oui**, mais la grande majorité des répondants n'avaient pas d'orientation secondaire préconisée. Pourtant, l'ensemble des interrogés ont répondu à cette question.

Parmi ceux pour qui l'entretien conseil a permis une orientation vers le bon interlocuteur, dans le cas où la VAE n'était pas l'outil adapté, 63 % ont poursuivi leur démarche. Ils sont 64 % à avoir poursuivi lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.



Les bénéficiaires
d'un accompagnement VAE
en recherche d'emploi en
Nouvelle-Aquitaine



La **Région organise l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi*** qui sont candidates à la Validation des Acquis de l'Expérience – VAE et participe à son financement. Cet accompagnement recouvre les actions d'assistance et de préparation des bénéficiaires après la recevabilité de leur dossier de candidature. Il se conçoit comme une aide méthodologique, qui doit permettre au candidat de présenter des éléments de son expérience au regard du référentiel de la certification visée.

En amont, le candidat doit être reçu par un conseiller d'un Point Régional Conseil – PRC qui prescrit l'accompagnement et avoir obtenu sa recevabilité (livret 1) auprès du certificateur.

La prestation d'accompagnement comprend 3 phases :

- Une phase d'accompagnement pour l'élaboration du dossier de validation, ou l'accompagnateur explicite les attendus du certificateur au regard du diplôme cible (conseil dans les choix d'analyse et de présentation d'activités, etc).
- Une phase de préparation à l'entretien avec le jury, organisée dans les 2 mois précédant le passage en jury.
- Un entretien post jury pour les candidats qui ont validé partiellement ou n'ont obtenu aucune validation, dans les 2 mois qui suivent la réception de la notification du jury, en présence du conseiller PRC.

A l'issue de l'entretien post-jury, les personnes qui auront fait le choix de représenter leur dossier de VAE pourront bénéficier à nouveau d'un accompagnement de 8 heures maximum (aide à la réécriture du dossier, préparation à l'entretien, ...).

Le 16 novembre 2020, la Région a fait évoluer son dispositif d'aide à l'accompagnement VAE. Il n'y a plus d'organismes habilités. Il s'agit désormais d'une aide individuelle plafonnée à 2 000 € par certification visée, pour une durée totale d'accompagnement qui ne peut excéder 24 mois. Les frais annexes tels que les frais d'inscription ou de jury ne sont pas éligibles à l'aide régionale. L'aide est directement versée à l'organisme en charge de l'accompagnement.

Toutes les certifications inscrites au RNCP et dispensées en Nouvelle-Aquitaine sont éligibles, ainsi que toute autre certification hors région, si le bénéficiaire réside en Nouvelle-Aquitaine. Les PRC restent le point d'entrée du dispositif. Début 2021, les marchés d'accompagnement ont donc pris fin (31 mars, et le 23 avril 2021-TP)
<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/vae-accompagnement-de-la-validation-des-acquis-de-l'experience>

** Demandeur d'emploi indemnisé ou non par Pôle emploi, personne souhaitant faire valoir son expérience bénévole, associative, syndicale ou politique et personne en congé parental.*



L'accompagnement, dans une démarche de VAE, est une étape facultative.

Un candidat, **quelque soit son statut**, peut se faire accompagner pour élaborer le dossier 2 et/ou se préparer à la mise en situation professionnelle.

Par ce lien, les différentes possibilités de financement selon le statut : <https://www.cap-metiers.pro/communication/vae/financement-vae-nouvelle-aquitaine/>

Cet accompagnement peut débuter dès que la demande de VAE (dossier 1) est recevable.

Selon les besoins identifiés, il peut comprendre :

- Un module composé d'une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée.
- Une aide à la formalisation du dossier de validation.
- Une préparation à l'entretien avec le jury et, le cas échéant, à la mise en situation professionnelle.
- Une assistance à l'orientation vers une formation complémentaire en cas de validation partielle.

L'accompagnement est une prestation payante, mais en **Nouvelle-Aquitaine, le Conseil régional offre la prise en charge de l'accompagnement de la VAE aux personnes résidant en région** et remplissant une des conditions suivantes : **demandeurs d'emploi indemnisés ou non par Pôle emploi ; personnes souhaitant faire valoir une expérience bénévole, associative, syndicale ou politique et personnes en congé parental.**

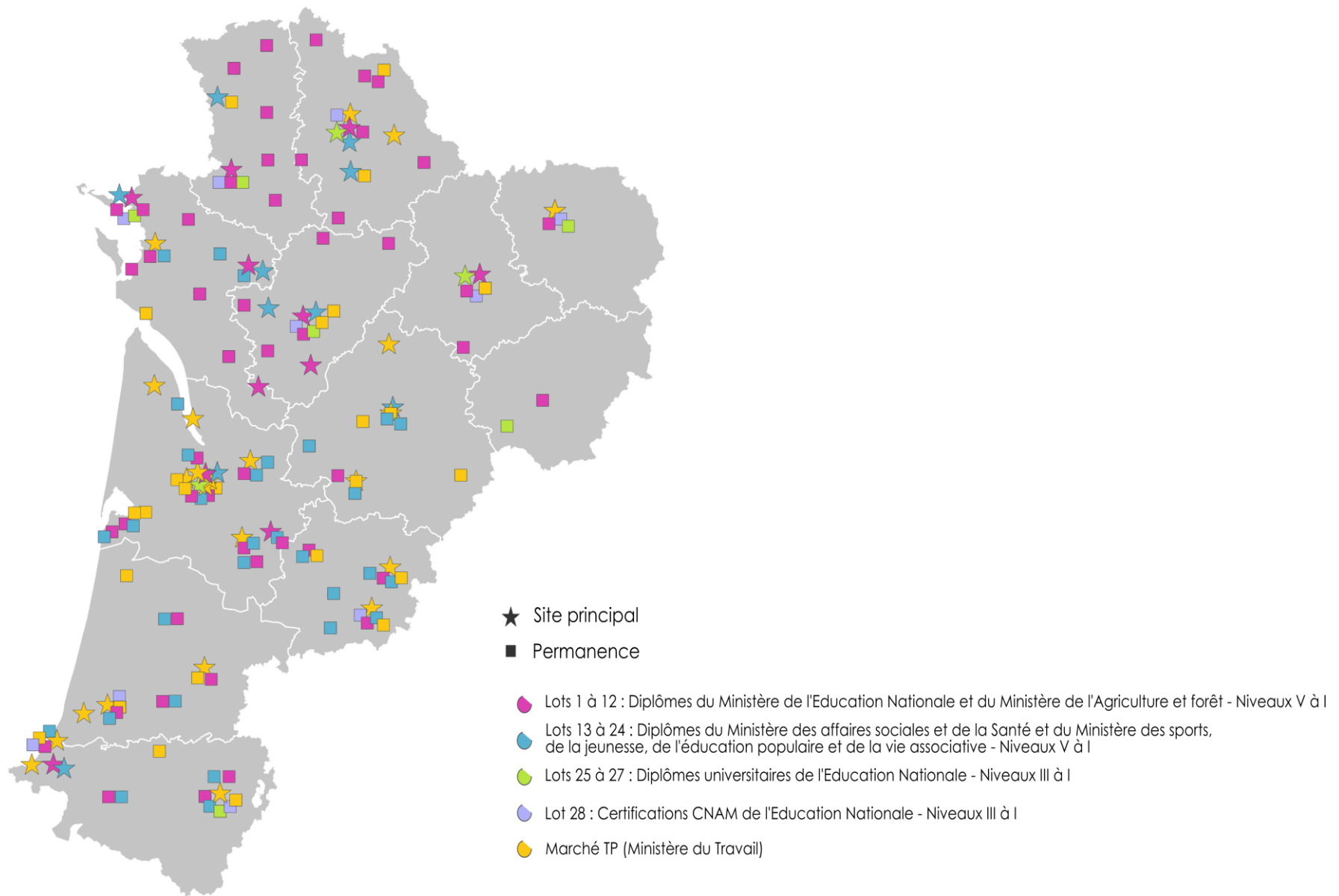
Les **Points Régionaux Conseil** sont chargés en 2020 par la Région de les orienter vers cette prestation d'accompagnement assurée par des organismes habilités. **Ce sont ces candidats que nous étudierons ici.**

A noter :

Concernant le nombre de dossiers d'accompagnements validés par la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'année 2020, on recense 360 accompagnements, dont 63 sur des Titres Professionnels.

Lorsque l'on regarde l'année de prescription d'un accompagnement par un PRC sur l'année 2020, puis validés par la Région, on recense **306 accompagnements, dont 55 sur des Titres Professionnels**. Ce sont ces données que nous étudierons, pour rester en cohérence avec les éléments présentés sur l'année 2020 (données 2019).

Le réseau des accompagnateurs VAE néo-aquitains en marché avec la Région en 2020



Sur la durée du marché, près de 1 250 personnes accompagnées par le réseau régional des accompagnateurs VAE néo-aquitains *

Sur la durée des marchés accompagnement VAE, la Région a organisé et financé l'accompagnement de **1 241 personnes** à la recherche d'un emploi, bénévole ou en congés parental entre juin 2018 et mars 2021.

Durée moyenne entre un entretien d'accueil par l'organisme et le début de l'accompagnement

34 jours

27 jours pour les accompagnements financés sur l'année 2020 uniquement (33 en 2019)

Moyenne du nombre d'heures totales d'accompagnement pour l'élaboration du dossier de validation

12,8 heures

12,3 heures pour les accompagnements financés sur l'année 2020 uniquement (12,5h en 2019)

Durée moyenne entre le début et la fin de l'accompagnement

5,5 mois

5,2 mois pour les accompagnements financés sur l'année 2020 uniquement (6,2 en 2019)

Durée moyenne entre le début de l'accompagnement et le passage en jury *

11 mois

Amplitude de l'accompagnement

Entre **24 jours** et **19 mois**

* Eléments basés sur les données disponibles dans RésoVAE : à partir de juin 2018 pour les lots 1 à 28, et mai 2019 pour le marché TP.

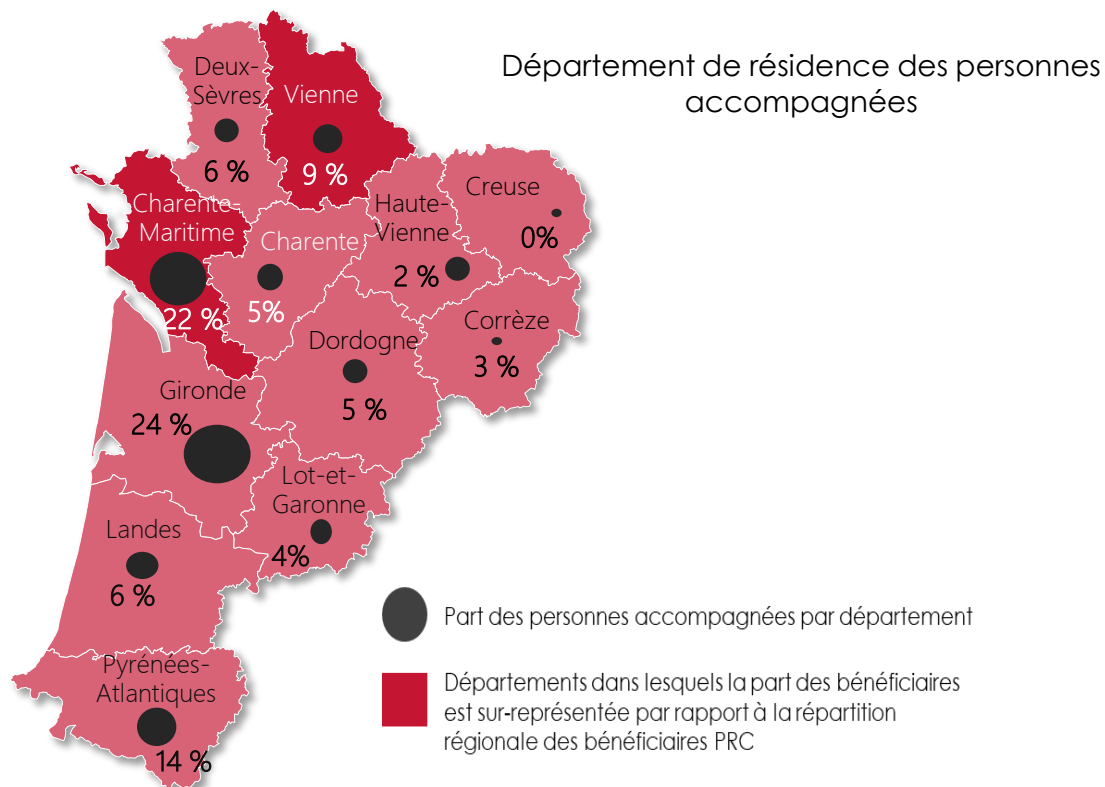
** Personnes avec un financement validé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Attention, les dates de jury ne sont disponibles que pour 30 % des dossiers.

En 2020 : 306 personnes ont bénéficié d'un accompagnement VAE prescrits par un PRC et financé par la Région Nouvelle-Aquitaine

306 personnes accompagnées en 2020

soit 13 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif *.



70 %

40,5

ans

Moyenne d'âge

Niv.

46 % de niveau **inférieur ou égal au CAP-BEP** & **30 %** de **niveau Bac**.

75%

Demandeurs d'emploi indemnisés



34 %

Issus du secteur Santé

40 %



accompagnés sur un diplôme de l'Education Nationale

* 13 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif : il ne s'agit pas de 13 % des 4 800 personnes reçues en PRC, mais du nombre de personnes reçues en PRC, avec un statut demandeur d'emploi ou bénévole en statut principal ou secondaire (soit 2 400 personnes), rapporté aux nb. de prescriptions, puis de candidats accompagnés.

Objectifs des personnes accompagnées en 2020



Les prescripteurs (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi): premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées.



Principal objectif visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : la **recherche d'emploi** (51 %).



Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE préparent majoritairement **une certification de niveau Bac et infra** (58 %).

-> **81 %** ont **engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil en PRC**.
Pour les autres, la très grande majorité des personnes s'engagent tout de même dans la même spécialité de formation.



TOP 5 des certifications préparées

1

Diplôme d'État d'aide-soignant

2

CAP accompagnant éducatif petite enfance

3

Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie en structure collective

4

Diplôme d'État moniteur éducateur

5

Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

La poursuite des démarches VAE des personnes accompagnées

Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, **les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leurs démarches VAE à 3 et 12 mois**

Poursuite de la démarche VAE **3 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées *



97 %

Personnes non accompagnées



60 %

Personnes non accompagnées avec le statut demandeur d'emploi : 56 %.

Poursuite de la démarche VAE **12 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées *



94 %

Personnes non accompagnées



57 %

Personnes non accompagnées avec le statut demandeur d'emploi : 50 %.



Pour rappel :

Globalement, les personnes reçues en PRC poursuivent pour **65 % leur démarche VAE 3 mois** après un entretien conseil.

Ils sont **68 % à 12 mois.**

* Comparaison de la situation des personnes reçues en PRC, qui ont bénéficié et n'ont pas bénéficié d'un accompagnement financé par la Région au moment du suivi à 3 et 12 mois (date de prescription accompagnement en amont de la réponse au questionnaire de suivi).

A noter : dès réception des données de parcours VAE (mise en perspective avec les données des certificateurs) l'observatoire mesurera l'effet de l'accompagnement sur la poursuite et les résultats à l'issue du parcours.

Les résultats de jury pour les personnes accompagnées

Parmi les candidats reçus par un organisme d'accompagnement sur toute la durée des marchés, l'information des résultats de jury est connue pour seulement **375 personnes**. **Les données suivantes sont donc à prendre avec précaution** (très grandes précautions sur les pourcentages affichés, notamment concernant les 71 répondants accompagnés).

Parmi notre échantillon de répondants au questionnaire de situation à 3,12 et 18 mois sur la durée du marché, on observe :

Pour les 304 répondants non accompagnés :

-  228 ont obtenu une validation totale (75%),
-  54 une validation partielle (18%)
-  22 aucune validation (7%).

Pour les 71 répondants accompagnés :

-  61 ont obtenu une validation totale (85%),
-  5 une validation partielle (7,5%),
-  5 aucune validation (7,5%).

Les caractéristiques des abandons de démarche VAE

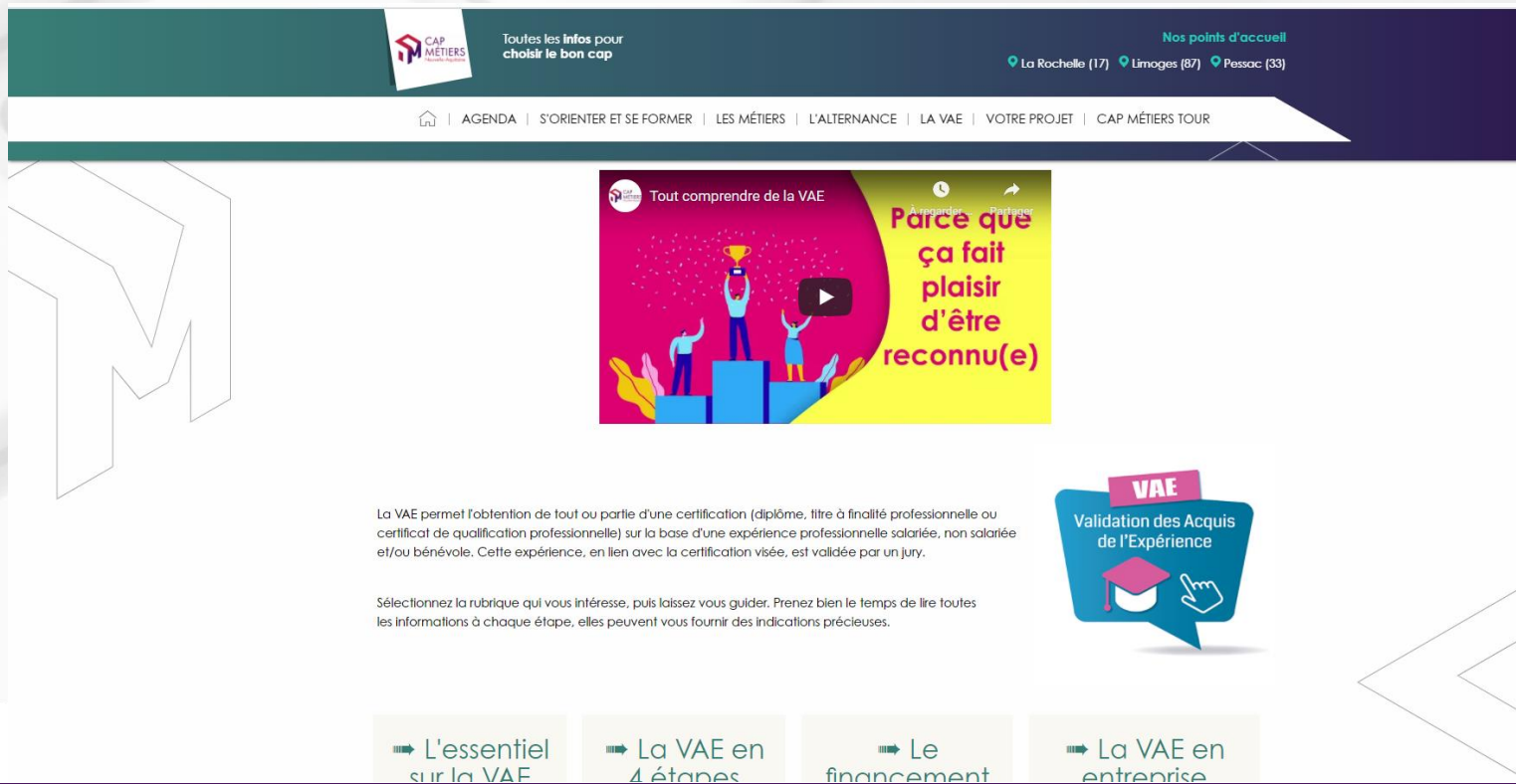
L'analyse de la base de données nous permet de connaître les principaux motifs d'abandon des démarches d'accompagnement VAE pour **196 personnes**.

Il s'agit de données recueillies par les organismes accompagnateurs.

- 
- La plupart des abandons sont liés à **une reprise d'activité professionnelle, ou à une entrée en formation** (près de 40 % des retours).
 - L'autre partie des candidats abandonnent **sans en donner le motif, ou sans donner de nouvelles** à l'organisme, malgré les relances (plus de 30 % des situations).
 - Pour d'autres (18 %), il s'agit de **raisons personnelles** (notamment problèmes de santé ou manque de temps).
 - D'autres réalisent qu'il existe un **décalage entre les compétences acquises et celles requises pour l'obtention de la certification envisagée** en travaillant avec l'accompagnateur (8 %).
 - Certaines font part de **difficultés financières** (2 %).

Le Motion Design de promotion de la VAE

<https://www.cap-metiers.fr/quest-ce-que-la-vae>



Vous vous posez des questions sur la validation des acquis de l'expérience ?
Vous souhaitez faire reconnaître vos compétences ?
Regardez ce petit film qui vous explique tout sur la VAE et vous donne le contact pour vous informer en Nouvelle-Aquitaine.



Des éléments sur le financement de la VAE

<https://www.cap-metiers.pro/communication/vae/financement-vae-nouvelle-aquitaine/>



FINANCEMENT DE LA VAE



DEMANDEUR D'EMPLOI



SALARIÉ



AGENT DE LA FONCTION
PUBLIQUE



Tableau récapitulatif du financement



La VAE, quels financements ?



Où se renseigner ?

Nos adresses

SITE POITIERS

42 rue du Rondy
86000 Poitiers

SITE LIMOGES

13 cours Jourdan
87000 Limoges

SITE LA ROCHELLE

88 rue Bel-Air
17044 La Rochelle

NOS SITES INTERNET

cap-metiers.pro | cap-metiers.fr

SIEGE SOCIAL

Centre régional
Vincent Merle
102 av. de Canéjan
33600 Pessac